



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport et conclusions de la quinzième
Réunion régionale des Amériques**
(Lima, 10-13 décembre 2002)**Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Discussion générale	4
II. Adoption du rapport et des conclusions de la réunion	19
Annexe I	21
Session extraordinaire	21
«Crise et mondialisation: les réponses possibles»	21
Annexe II	29
Déclaration du groupe gouvernemental du Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC) sur les activités de l'OIT dans les Amériques en rapport avec les répercussions de la mondialisation et du commerce international sur l'emploi et le travail décent	29
Annexe III	30
Déclaration des délégués des employeurs (OIE) et des travailleurs (ORIT/CISL) sur les processus d'intégration régionale et le rôle des partenaires sociaux	30
Annexe IV	32
Déclaration des délégués des travailleurs (ORIT/CISL) et des employeurs (OIE) sur la situation au Venezuela	32
Annexe V	33
Conclusions de la quinzième Réunion régionale des Amériques	33

Introduction

1. La quinzième Réunion régionale des Amériques de l'OIT s'est tenue à Lima, Pérou, du 10 au 13 décembre 2002.
2. Au total, 159 délégués et conseillers de 22 pays dont 76 représentants gouvernementaux, y compris 14 ministres, 37 représentants des employeurs et 46 représentants des travailleurs y ont participé. Des organisations internationales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient également représentées.
3. La réunion a élu président à l'unanimité M. Fernando Villarán de la Puente, ministre du Travail et de la Mobilité sociale du Pérou, et elle a élu vice-présidents M^{me} Noemí Rial, secrétaire d'Etat au travail de l'Argentine, M. Bingen de Arbeloa (employeur, Venezuela) et M. Leroy Trotman (travailleur, Barbade).
4. Avant d'ouvrir le débat, le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, a tenu à remercier M. Alejandro Toledo, Président de la République du Pérou, pour sa participation à la quinzième Réunion régionale des Amériques; sa présence symbolise en effet les retrouvailles de la société péruvienne avec la démocratie et la liberté. Dans son discours à la communauté internationale, le Président Toledo a fait part de sa ferme détermination à trouver une solution aux problèmes complexes de la croissance, de l'emploi, de l'équité et de l'intégration.
5. Le Président Toledo a souhaité la bienvenue aux délégués et fait remarquer que le Pérou et l'OIT partageaient la même préoccupation face aux défis qui se présentent au continent: créer des emplois décents et productifs en vue d'éliminer la pauvreté. Des investissements sont nécessaires pour créer l'emploi, et en particulier des investissements dans la production, car cela permet de générer travail, revenu et consommation. Le problème c'est qu'il faut relever le défi dans un contexte économique difficile. L'Amérique latine est confrontée à un dilemme. Après l'échec de la politique de substitution des importations et trente années consécutives d'adaptation structurelle aux économies des Amériques, la population se demande encore où sont les emplois.
6. L'ère des difficultés a conduit à une fracture entre Wall Street et les citoyens ordinaires. Ces derniers se demandent encore où se trouvent les emplois, et où sont les revenus qui leur garantissaient un niveau de vie décent. La pauvreté n'a pas régressé, les conditions de vie ne se sont pas améliorées et le défi consiste aujourd'hui à gérer l'économie de manière responsable sans sombrer dans le populisme facile et donc dans les déficits budgétaires et l'hyperinflation.
7. L'orateur a déclaré que la difficulté consistait maintenant à gérer l'économie sous un angle social. Il a expliqué comment des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pourraient être créés et ce à quoi les Péruviens pourraient parvenir par leur engagement envers l'OIT: à ce que les employeurs parviennent à des normes claires et à la stabilité juridique et politique pour être à même d'investir et à ce que les travailleurs obtiennent la réelle garantie que leurs droits du travail seront respectés.
8. Dans le cadre de l'OIT, travailleurs, employeurs et Etats ont su pratiquer le dialogue social et parvenir à un consensus qui s'exprime dans les activités d'exécution du Conseil national du travail et dans l'Accord national, avec ses 29 politiques d'Etat et ses quatre objectifs: démocratie et primauté du droit, équité et justice sociale, compétitivité à l'échelon national et enfin efficience, transparence et décentralisation de l'Etat.

9. Le Président Toledo a souligné que la lutte contre la pauvreté passait obligatoirement par l'emploi décent et productif, les investissements dans la santé et l'éducation et la justice pour les démunis. Les pays n'ont qu'un seul ennemi: la pauvreté.
10. Un moyen de parvenir à l'emploi décent et productif consiste à développer le commerce international. Le moment est venu aujourd'hui de créer une autoroute des échanges plus équitable. Toutefois, la question du travail ne se limite pas au simple aspect économique; il ne s'agit pas uniquement de salaires et de production, mais de dignité et d'estime de soi. Le travail est un droit, et il faut lutter pour ce droit. L'orateur a déclaré partager une grande partie de la philosophie de l'OIT qu'il considère comme une organisation qui joue un excellent rôle de contrepoids face à Wall Street. Ensemble, ils sauront résoudre les problèmes liés à l'écart qui s'est creusé entre Wall Street et les citoyens ordinaires.
11. Le Directeur général du BIT a déclaré que le Président du Pérou avait défini les grandes lignes de la discussion en présentant clairement et ouvertement les grandes priorités de l'OIT.
12. Il a passé en revue les engagements pris à la quatorzième Réunion régionale des Amériques. L'un des premiers engagements a été celui de promouvoir la ratification de la convention n° 182 qui porte sur les pires formes de travail des enfants et la prise de mesures immédiates pour éliminer les pires formes de travail des enfants. A ce jour, pratiquement tous les pays de la région ont ratifié cette convention. Il leur reste maintenant à œuvrer pour parvenir aux objectifs de la convention. Il a demandé à chaque pays de s'engager dans ce sens durant la quinzième réunion et de fixer des échéances pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, afin de transformer les Amériques et d'y mettre un terme à l'exploitation des enfants, garçons et filles.
13. Un autre engagement a été l'engagement tripartite à l'échelle internationale d'aborder, sur la base du dialogue, la dimension sociale de la mondialisation. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, que l'OIT a instituée, travaille intensément dans la région. Il a fait part du soutien accru de l'OIT à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail; l'adoption de la Déclaration au Canada a constitué un pas important vers le renforcement de la dimension sociale de la coopération interaméricaine.
14. Le troisième engagement à promouvoir le travail décent dans la région a permis de répondre à une aspiration profonde des sociétés. Les programmes nationaux qui font du travail décent un objectif des politiques d'expansion et d'investissement reçoivent actuellement un soutien.
15. Cependant, de nombreux pays connaissent des moments difficiles. Un sentiment de mécontentement populaire traverse la région parce que la mondialisation ne tient pas ses promesses. Environ 93 millions de travailleurs occupent des emplois de mauvaise qualité ou sont au chômage et sont privés de protection sociale. Le monde de l'entreprise est également confronté à l'incertitude. Les petites et moyennes entreprises connaissent aussi de grandes difficultés et, pour tous les investisseurs, la fluctuation des marchés et le manque d'équité du commerce international rendent l'avenir très incertain. Le degré élevé d'insécurité nuit à la crédibilité de la mondialisation et la rend difficile à accepter. Le taux moyen du chômage urbain est de 9,2 pour cent pour les neuf premiers mois de 2002, le plus élevé des vingt-deux dernières années, c'est-à-dire la période qui s'est écoulée depuis que l'on dispose de statistiques fiables. Le taux de chômage actuel est même plus haut que ceux qui ont été enregistrés pendant les périodes précédentes de récession généralisée. La mesure des performances des économies, qui fait partie des tâches de l'OIT, a été réalisée sur la base des indicateurs mondiaux du travail; comment les gens, les familles ressentent ces résultats, comment ces résultats les touchent. Il faut donner à la mondialisation une dimension sociale, mener une mondialisation différente qui ouvre des perspectives de

travail décent, dans le respect absolu des libertés démocratiques et des droits individuels et collectifs et des droits fondamentaux au travail.

16. M. Somavia a déclaré qu'il fallait consolider et étendre les aspects positifs de la mondialisation; il a conclu qu'il fallait aussi oser le changement pour que la mondialisation permette d'atténuer l'incertitude, de renforcer l'équité et la croissance et de prévenir l'exclusion ou la marginalisation.
17. Il existe des facteurs positifs pour agir dans ce sens, par exemple la volonté d'y faire face résolument et de transformer la crise en une nouvelle possibilité de croissance et de progrès. Qui plus est, les Etats sont disposés à respecter les droits de l'homme et des travailleurs. Les clauses en faveur de la démocratie figurant dans les accords régionaux sont des mesures collectives visant à empêcher le retour des dictatures. Mais, sans égalité de chances, sans résultats tangibles, la démocratie est en péril. Selon une enquête régionale de *Latino Barómetro*, la proportion des personnes qui soutiennent la démocratie est tombée de 61 pour cent en 1996 à 56 pour cent en 2002 en Amérique latine.
18. La région a progressé dans la voie d'un consensus essentiel: contrairement au passé, les principaux agents économiques attachent de l'importance aux équilibres économiques fondamentaux et veulent les préserver. Les gouvernements ont bien maîtrisé leurs déficits budgétaires et la capacité d'entreprendre s'est développée. On constate aussi que la productivité du travail a progressé et, même si nous sommes encore très loin de l'égalité à laquelle nous aspirons, les écarts entre hommes et femmes en matière d'emploi et de revenu tendent à se résorber.
19. Cela étant, les politiques économiques ne seront crédibles et socialement légitimes que si elles contribuent à l'équité et à l'innovation. Il s'agit de promouvoir d'un côté la compétitivité et la productivité et de l'autre la sécurité des personnes et la justice sociale. A cette fin, il est fondamental de comprendre que, outre les grands équilibres macroéconomiques, il faut garantir l'équilibre institutionnel entre l'Etat, le marché et la société. Tel est le grand défi qui se pose aujourd'hui: préserver cet équilibre pour pouvoir intégrer les politiques économiques et sociales dans des conditions de démocratie et de participation.
20. Dans cette perspective, il faut s'accorder sur le fait qu'accroître les possibilités d'emploi doit être l'axe de toutes les politiques nationales et internationales. Il faut une sortie productive de la crise pour pouvoir créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité grâce à des entreprises en plus grand nombre et de meilleure qualité.
21. Deuxièmement, sans création intensive d'emplois, cela ne sera pas possible. La région doit enregistrer un taux de croissance moyen annuel de 4 pour cent – au moins – pour empêcher que le chômage et le manque de protection sociale ne s'aggravent et d'environ 6 pour cent pour que la situation s'améliore.
22. Troisièmement, il faut des politiques macroéconomiques saines qui donnent la priorité à l'expansion de la demande. Les organismes financiers internationaux doivent comprendre cette nécessité et coopérer à cette fin.
23. La politique économique ne se limite pas aux aspects macroéconomiques. La microéconomie est toute aussi importante. Aussi faut-il prendre des mesures pour promouvoir l'innovation technique, l'accès au crédit, la formation, de nouveaux systèmes de gestion, l'adaptabilité et, plus particulièrement, le développement de relations professionnelles harmonieuses pour que tant les travailleurs que l'employeur soient parties prenantes au succès de l'entreprise.

24. Cinquièmement, la voie de la production passe aussi par un équilibre entre l'échelle mondiale et l'échelle locale en accordant l'attention nécessaire aux petites et moyennes entreprises, tant urbaines que rurales, qui créent la grande majorité des nouveaux emplois dans les pays de la région. Dans l'économie informelle, les possibilités productives et de création d'emplois sont nombreuses.
25. Enfin, sixièmement, l'ajustement à la crise actuelle ouvre des perspectives d'expansion et de production mais il comporte aussi des coûts inévitables auxquels il faut faire face. Dans cette optique, les systèmes de protection sociale sont insuffisants. La création d'emplois doit aller de pair avec la création de ces systèmes ou avec le renforcement de ceux en place.
26. Le Directeur général a précisé que ces recettes n'étaient pas universelles et que dans les faits chaque pays devait suivre la voie qui lui est propre et en décider, mais l'idée partagée que les quatre objectifs stratégiques de l'OIT – normes, emploi, protection et dialogue – sont les fondements du travail décent aide à préciser les politiques à suivre. A cette fin, l'OIT – gouvernements, employeurs et travailleurs – doit prendre ses responsabilités: i) contribuer à la recherche d'un nouveau cap pour la mondialisation et promouvoir le dialogue social et le tripartisme, qui sont la méthode la plus efficace pour orienter la mondialisation dans l'intérêt des travailleurs, de leurs familles et de la société; ii) faire entendre la voix des mandants à toutes les instances qui décident des politiques économiques.
27. Le Directeur général a formulé l'espoir que toutes les personnes présentes à la réunion s'engageront à progresser dans l'élaboration d'accords nationaux afin qu'il soit possible de relever, de manière unifiée en tant que nations, les défis qu'impose la nécessité d'axer la mondialisation sur l'équité. Il faut rechercher des accords stables sur les aspects fondamentaux de la vie économique et sociale et, à l'heure de la mondialisation, l'unité nationale est essentielle. Il faut renforcer le rôle des Etats dans la dynamique internationale, et ce tant pour veiller au bien-être des plus pauvres et des plus vulnérables que pour défendre les intérêts nationaux dans le monde. De même, le dialogue social aux fins de l'unité nationale, de façon à construire des démocraties qui permettent aux hommes et aux femmes de s'insérer avantageusement dans la mondialisation, est la tâche qui se présente aujourd'hui aux citoyens de l'Amérique latine et des Caraïbes.
28. Le tripartisme exige toutes les énergies créatrices. C'est ainsi que l'on pourra infléchir les facteurs extérieurs qui déterminent la réalité et le présent. Il faut mettre un terme à la conjonction funeste vécue actuellement: division nationale et désunion régionale conduisent inévitablement à la dépendance internationale.
29. Le président de la Conférence a ensuite procédé à la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et du Groupe de travail sur les conclusions.

I. Discussion générale

30. M. Alfredo Morales, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Cuba, se référant au rapport du Directeur général du BIT, a indiqué que plutôt qu'un compte rendu des événements survenus depuis la quatorzième Réunion régionale des Amériques, il était un appel à la réflexion et une sensibilisation aux problèmes importants qui ont détérioré la situation des différents groupes sociaux dans leurs pays. Le rapport l'amène avant tout à conclure à la faillite du système néolibéral; il a décrit le processus de la mondialisation comme un ordre économique irréversible, injuste et cruel; il a estimé enfin que, plutôt que d'aider à résoudre les problèmes, la mondialisation les multiplie, en rendant les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Le libre-échange ne prend pas en compte les

déséquilibres des marchés et les niveaux de développement et n'apporte aucune solution que ce soit aux problèmes économiques ou sociaux.

- 31.** L'orateur s'est référé aux conséquences de l'embargo imposé à son pays et a décrit certaines de ses conséquences dommageables. Il a déclaré que l'isolement n'avait pas stoppé les effets de la crise mondiale qui touche son pays et a fait observer qu'en dépit de la réduction des ressources beaucoup pouvait encore être fait.
- 32.** Le président du groupe des employeurs, M. Daniel Funes de Rioja, a mis en relief le dialogue social, à la fois en tant que principe philosophique de base de l'OIT et en tant que mécanisme de réflexion et d'analyse et de formulation de propositions pour les questions économiques. Il a proposé, pour parvenir à une Amérique latine intégrée, libre et démocratique fonctionnant dans le cadre d'un système économique compétitif et pour rendre viable l'objectif commun du développement durable, de considérer les difficultés actuelles comme un défi à relever.
- 33.** Les différentes catastrophes en tout genre qui continuent à affecter la région ne doivent pas conduire à un abandon des principes. Il a souscrit aux idéaux de la démocratie et rejeté les mesures protectionnistes qui retardent le développement des peuples dans la région. La mondialisation et l'intégration constituent une véritable chance pour la croissance des pays, pour autant qu'elles soient fondées sur l'équité et le respect mutuel et qu'elles excluent la discrimination. Il a souligné le lien entre l'établissement de conditions favorables à la création d'entreprises, d'emplois et de la compétitivité et la mise en œuvre des principes inhérents à une bonne gouvernance aux échelons national et global. Il a prôné le respect entre les nations et l'équité dans les règles et insisté sur la promotion du développement durable en tant qu'objectif suprême de la lutte contre toute forme de terrorisme ou de menace pour la vie, la liberté d'expression et la propriété.
- 34.** En dépit de sa diversité, l'Amérique tout entière croit à la liberté et les pays émergents comme les pays développés s'y côtoient au quotidien. La mondialisation devrait combiner liberté et croissance, croissance et création d'entreprises, et emplois et développement social pour tous. Il a insisté sur le fait que la gravité de certaines crises pouvait nuire à une véritable démocratie, a précisé que là où des divergences sont identifiées, les employeurs formuleraient des propositions et a estimé que la discussion devrait aider à identifier et formuler les moyens permettant de parvenir à la paix, à la justice et au respect des droits fondamentaux dans le cadre d'investissements destinés à un progrès soutenu.
- 35.** M. Carlos Rodríguez, président du groupe des travailleurs, a félicité le ministre du Travail du Pérou pour son élection en tant que président de la réunion, et le Directeur général pour son rapport qui sert de base à la discussion. Il a déclaré que la réunion se tenait au moment même où le continent essuyait une crise économique, sociale et politique, conséquence d'une libéralisation économique lancée sans tenir compte des points de vue politiques et source de déséquilibres profonds préjudiciables aux travailleurs et à la société. Pour le mouvement syndical, les travailleurs n'ont bénéficié d'aucune retombée positive des taux élevés de croissance et du modèle actuel de mondialisation. Le cas de l'Argentine illustre bien cette situation, mais ce n'est pas le seul cas où des politiques non viables et irréalisables se sont heurtées à une résistance sociale croissante. Si optimisme il y a eu, il n'a été causé que par les capitaux financiers.
- 36.** L'insécurité gagne du terrain en raison des réformes néolibérales menées dans le cadre du système. Il n'en demeure pas moins, comme le déclarent l'OIT et la Déclaration des droits de l'homme, que la sécurité sociale est un droit humain, et ne saurait être considérée comme un service soumis aux aléas du marché libre. Des politiques régionales de protection sociale rattachées à des fonds sociaux sont nécessaires, parallèlement à une

stratégie de création d'emplois décents. Les fonds de ce type se sont avérés indispensables au processus d'intégration des autres continents.

37. Les organisations syndicales ont des problèmes organisationnels à résoudre et s'y emploient, et ce en dépit des facteurs répressifs. L'application des normes du travail va au-delà de la ratification des conventions, car un respect effectif passe par celui des principes et droits fondamentaux. Le «déficit de travail décent» est étroitement lié au déficit élevé de respect des droits fondamentaux. Les droits au travail font partie intégrante des droits de l'homme. A cet égard, il a dénoncé la situation de ses camarades en Colombie et ailleurs.
38. Les droits au travail doivent être garantis par un certain nombre de mécanismes dans le cadre des Nations Unies mais aussi par des mécanismes régionaux comme, par exemple, le protocole de San Salvador, la déclaration du MERCOSUR et la charte Simón Rodríguez pour n'en citer que quelques-uns.
39. Le secrétaire d'Etat au travail de la République dominicaine a mis en avant les progrès accomplis par son pays dans divers domaines: ratification des conventions fondamentales; protection sociale, élimination des pires formes de travail des enfants, etc. La mondialisation de l'économie a frappé les populations les plus pauvres, et des structures solides devraient être mises en place pour inclure des objectifs sociaux dans les politiques économiques. La démocratisation et la modernisation des institutions sont des étapes indispensables pour parvenir au développement et au travail décent – les objectifs les plus vivement souhaités par la population.
40. Le délégué gouvernemental du Brésil a indiqué que le processus d'intégration de l'Amérique latine dans l'économie mondiale s'est intensifié durant les années quatre-vingt-dix et, comme l'a fait remarquer le Directeur général dans son rapport, qu'il existe des facteurs spécifiques tels que la libéralisation croissante des flux de capitaux spéculatifs et la répartition inégale des bénéfices. L'absence de contrôle sur les flux de capitaux spéculatifs, les obstacles commerciaux aux exportations de produits agricoles en provenance des pays en développement et les subventions des produits agricoles dans les pays développés se sont traduits par des coûts sociaux non négligeables. L'orateur a décrit les succès récemment obtenus par le Brésil en insistant sur sa plus grande capacité de créer des emplois et sur le recul du travail des enfants. Il faut continuer à promouvoir le travail décent d'une manière ferme et résolue.
41. Le délégué des employeurs du Costa Rica a souligné la volonté unanime des participants à la réunion de faire de l'élimination de la pauvreté un thème central. Il a fait valoir que la mondialisation, en dépit de ses imperfections, présentait des opportunités qu'il convenait de saisir mais, pour cela, un pacte social s'avère nécessaire. Le renforcement du dialogue bipartite passe sans aucun doute par un soutien de l'OIT, et il a souligné qu'il appartient aux gouvernements de gérer les finances publiques, de développer l'infrastructure et de mettre en œuvre des programmes favorisant notamment l'emploi et l'aide sociale.
42. La déléguée des employeurs des Etats-Unis a fait remarquer que, pour que les pays tirent le meilleur parti de la mondialisation, gouvernements, travailleurs et employeurs doivent examiner leur propre système politique, économique et social. Avant d'incriminer la mondialisation, les pays devraient mettre en place les structures politiques, économiques et sociales nécessaires pour participer efficacement au processus. Il conviendrait de mettre sur pied des institutions et des mesures qui garantissent une gouvernance transparente, juste et cohérente aux niveaux local et national. Il est plus facile de tirer parti de la mondialisation et de parvenir au travail décent lorsque l'on adopte des politiques favorisant le libre-échange et les investissements internes. L'oratrice a souligné l'importance des politiques et des programmes sociaux, notamment en ce qui concerne l'éducation. Les normes internationales ne constituent pas un obstacle au développement des entreprises; au

contraire, elles créent des conditions favorables à l'investissement. Il existe plus d'une voie pour parvenir au travail décent et l'une de celles-ci consiste à mettre en place des pays démocratiques et politiquement stables, dotés de marchés libres, ouverts aux investissements et mettant en œuvre des politiques soutenant les employeurs et les travailleurs. Une politique de coopération entre les ministres des Finances et ceux du Travail et entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods est certes importante mais cette coopération doit être basée sur la réciprocité.

43. Le délégué des employeurs de la Bolivie a déclaré partager la vision du rapport du Directeur général selon laquelle la région a les possibilités de parvenir à une solution positive en ce qui concerne le travail décent et de surmonter la crise actuelle par des ajustements significatifs à la politique économique et en maintenant un contrôle budgétaire. Il a également reconnu qu'il était nécessaire de trouver des moyens d'accorder plus de souplesse aux entreprises et de sécurité aux travailleurs. La mondialisation de l'économie n'est pas un choix mais une réalité, un fait économique dont il faut tenir compte dans les accords d'intégration en prévoyant des conditions équitables. L'orateur soutient les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et a constaté avec satisfaction qu'une plus forte proportion des activités de l'OIT a été directement consacrée à l'emploi en 2001. Enfin, il a réitéré l'engagement des employeurs envers la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux au travail en tant que garantie du mandat de l'OIT en soulignant qu'on y trouve des normes clairement différentes de celles qui régulent le commerce international. Il faut déployer davantage d'efforts pour faire en sorte que les conventions soient largement appliquées, dans le cadre du dialogue social et d'accords tripartites.
44. Le délégué des travailleurs de la Colombie s'est référé, dans le rapport du Directeur général, à la dette extérieure et a émis des doutes sur l'aptitude des pays à investir dans des objectifs sociaux s'ils doivent encore s'acquitter de leurs obligations. Il a demandé à l'OIT d'examiner la question sous l'angle de la création d'emplois et a suggéré que la dette extérieure soit convertie en investissements dans des objectifs sociaux et productifs, en proposant que l'OIT intervienne à cet égard. Il a mis en relief le fait que le rapport du Directeur général se penche sur le processus de l'intégration. Il a évoqué les aspects préjudiciables de la ZLEA. Tout en soulignant l'importance des principes fondamentaux de l'OIT pour les travailleurs, il a demandé si l'Organisation devait continuer à adopter des conventions sans tenir compte de l'écart entre la ratification et la réalité. L'orateur s'est déclaré préoccupé par les effets que certaines mesures de l'Organisation mondiale du commerce risquent d'avoir sur la négociation collective et les relations professionnelles.
45. Le délégué des travailleurs du Mexique s'est référé à l'impact de la crise économique qui, sous l'action du gouvernement, a touché les travailleurs et s'est traduit par une augmentation du chômage et du sous-emploi. Il a insisté sur la nécessité de favoriser une plus grande participation au processus de décision par l'intermédiaire du dialogue social pour garantir la permanence du processus économique et social générateur d'emplois. Il a souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'OIT et déclaré son soutien continu au développement universel des pays et à la promotion du travail décent.
46. L'orateur a insisté sur l'obligation, pour tous les pays, de dynamiser la protection sociale et d'améliorer le niveau de vie des travailleurs. Les droits au travail, la pleine reconnaissance des syndicats et la création d'emplois devraient être considérés comme des questions prioritaires. A cet égard, il a souligné l'importance de l'éducation et de la formation dans l'augmentation de la compétitivité. Il a proposé que l'on accorde un soutien aux travailleurs du secteur informel pour qu'ils puissent constituer des organisations et rejoindre les rangs des travailleurs du secteur structuré et de veiller à ce que les droits humains des travailleurs migrants soient respectés.

47. Le délégué des travailleurs du Chili s'est rallié aux critiques exprimées par les délégués précédents au sujet du modèle de mondialisation qui leur est actuellement imposé et a reconnu que ce modèle devrait acquérir une dimension sociale et culturelle. La définition du travail décent défendue par le Directeur général du BIT constitue une base à partir de laquelle il faut promouvoir le travail stable, la sécurité sociale, le droit à la négociation collective et le droit d'association et, en particulier, le respect de la dignité des travailleurs.
48. Le délégué des travailleurs de la Bolivie a repris les propos des orateurs précédents en critiquant la manière dont le tripartisme et le dialogue social se déroulent dans son pays et en insistant sur la nécessité de renforcer le mouvement des travailleurs pour créer la justice sociale. Il a demandé un soutien technique de l'OIT à cet égard. Il partage également l'avis de ceux qui rejettent le modèle actuel de la ZLEA et a appelé à une véritable politique d'intégration latino-américaine. Il estime que le travail décent doit prendre en compte l'esprit de démocratie qui s'exprime par le dialogue social et les accords. Néanmoins, le travail décent ne pourra exister que lorsqu'on respectera les droits fondamentaux des travailleurs.
49. Le délégué des travailleurs du Brésil a jugé le rapport du Directeur général très pertinent car il a clairement identifié les problèmes, à savoir le déficit de travail décent et de revenu dans la région et le développement de l'économie informelle, l'absence de protection sociale et la discrimination au travail. Il estime néanmoins que les conclusions tirées auraient pu être plus sombres, vu que le rapport n'a pas examiné le modèle économique appliqué dans la région depuis les années quatre-vingt-dix, ce qui est déterminant pour expliquer la destruction des emplois et la vulnérabilité de l'économie. Sur cette base, il a également rejeté la ZLEA en tant qu'extension de ce modèle et a demandé à l'OIT de réaliser une étude sur son impact sur le marché du travail. Il conviendrait de changer radicalement le modèle économique en accordant à l'Etat un rôle fondamental dans la réglementation du marché du travail et en favorisant le développement économique tout en insistant sur la création d'emplois. Il a précisé que ces politiques devraient être élaborées parallèlement à des réformes internationales des institutions financières multilatérales.
50. Le délégué des travailleurs de Cuba a commencé son intervention en déclarant que les travailleurs de Cuba ont favorablement accueilli le rapport du Directeur général du BIT; il a poursuivi en insistant sur la nécessité pour les peuples de mener une action solidaire énergique contribuant au dialogue social et en signalant certains inconvénients liés à la ZLEA. Il a présenté en détail des problèmes survenus ces dernières années tels que le chômage, l'inégalité, l'absence de protection sociale et la dette extérieure. Il a mis en relief la contradiction entre les supposés avantages du libre-échange et les subventions agricoles des pays développés. Il a également fermement condamné toute forme de terrorisme et le recours à la guerre en tant que solution aux conflits internationaux. Il a vanté les mérites du dialogue social et a appelé à l'unité nationale et internationale afin d'édifier un monde où les richesses seraient équitablement réparties. Il a conclu en mentionnant la nécessité de promouvoir le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et d'éliminer la discrimination entre les sexes.
51. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Costa Rica a déclaré partager l'idée exprimée dans le rapport du Directeur général au sujet de la nécessité de mener à bien une mondialisation différente, une mondialisation gouvernée, avec un travail décent pour tous, dans le strict respect des libertés démocratiques et des droits individuels et collectifs. Il a estimé que l'OIT a pris une sage décision en créant la *Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation* pour analyser l'impact de la mondialisation sur l'emploi, la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement humain.

- 52.** Le ministre du Travail du Belize a préconisé le dialogue aux niveaux national et international pour façonner la mondialisation et générer le travail décent en insistant sur la valeur du travail décent en tant que moyen de garantir la dignité humaine et le progrès de la démocratie. Il a reconnu l'importance centrale des ressources humaines dans le développement économique et la compétitivité et a souligné l'importance de la sécurité et de la santé au travail en faisant notamment référence au Plan relatif à la sécurité au travail adopté par son pays.
- 53.** Le délégué des employeurs du Pérou a partagé les points de vue exprimés par les autres délégués employeurs au sujet de la mondialisation. Il a souligné que le manque d'emplois était l'un des principaux problèmes de la région et a déclaré que les employeurs et les travailleurs du Bureau recherchaient activement, par le dialogue, à élaborer des mesures publiques. S'agissant du rapport du Directeur général du BIT, il a fait savoir qu'il ne partageait pas l'idée de politiques d'expansion et qu'il ne jugeait pas pertinent d'impliquer une relation entre la mondialisation et la pauvreté, ou de soutenir que la productivité génère l'emploi. Il considère que la privatisation est nécessaire pour attirer les investissements, ce qui permet aux gouvernements de se concentrer sur les problèmes sociaux. Il a constaté que le rapport ne mentionnait aucunement les facteurs à l'origine de l'économie informelle. Par ailleurs, il a proposé que chaque fois que l'OIT se réfère au travail décent elle se réfère aussi à l'idée d'investir dans de nouvelles entreprises.
- 54.** Le délégué des employeurs du Honduras s'est déclaré satisfait du rapport du Directeur général. Il a estimé que, s'il n'y avait pas de relation automatique entre le travail décent et la productivité, le travail décent jouait un rôle effectivement important pour y parvenir. Selon lui, les problèmes économiques et sociaux de la région ont de multiples causes, dont bon nombre existaient avant la mondialisation. Il a également fait savoir que la situation de l'emploi était l'une des pires de la région et que pour y remédier il fallait élaborer des stratégies encourageant la création massive d'emplois à court terme, démarche devant s'accompagner de politiques à long terme impliquant des investissements dans l'infrastructure, l'éducation, la formation professionnelle et la santé.
- 55.** Le président du groupe des employeurs a également insisté sur le fait que les problèmes socio-économiques étaient liés à des problèmes structurels antérieurs à la mondialisation. Il a appelé l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures à l'échelon international pour trouver des solutions au problème des migrations qui connaît une aggravation du fait de la crise économique et de l'instabilité politique. Il a réitéré le soutien des employeurs à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail en insistant sur la nécessité d'une assistance technique pour parvenir à l'objectif du travail décent. Préoccupé par la montée du travail informel, il a insisté sur l'importance de conduire les entreprises au secteur formel et de faciliter leur accès au marché. Il a fait valoir que l'amélioration de la productivité n'impliquait pas nécessairement une réduction des emplois en faisant observer qu'un Etat efficient était synonyme d'entreprises compétitives et d'emplois productifs. En conclusion, il a déclaré que, pour une grande partie de la région, le défi consistait à atteindre ces objectifs.
- 56.** Le délégué des travailleurs de l'Argentine a indiqué que la région devait considérer la création d'emplois décents comme le point de départ de la lutte contre la pauvreté et de l'inclusion sociale des personnes marginalisées par le modèle néolibéral. La demande exprimée par les citoyens pour une protection sociale assurée par l'Etat est légitime. Afin de diminuer le chômage dans la région, il est impératif, dans le cadre de la stabilité macroéconomique, que le travail soit un objectif et non pas une conséquence des politiques économiques et sociales des Etats. En considération de la crise économique que connaît l'Argentine, il a exhorté les institutions de Bretton Woods une fois encore à œuvrer vers un développement harmonieux des nations. Il a appelé à des changements radicaux dans les politiques menées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. En

s'associant aux orateurs précédents du groupe des travailleurs, il a rejeté le modèle de la ZLEA. Enfin, il a fait part de sa préoccupation devant la montée de la violence dans la région.

- 57.** Le représentant de la Confédération mondiale du travail a expliqué que la caractéristique du travail décent est d'être lié à toutes les conventions de l'OIT et non pas simplement aux conventions fondamentales. Les déficits de la région ont pour origine les programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions financières et acceptés par les gouvernements. Afin que les propositions du rapport parviennent à tous les membres de la société, il a proposé que les gouvernements et les institutions économiques et financières s'engagent individuellement à parvenir à un développement humain durable. L'orateur s'est dit sceptique quant aux chances pour une zone de libre-échange dans les Amériques de générer un développement durable et de grande ampleur. Il a mis l'accent sur le fait que le dialogue et le tripartisme étaient des mécanismes cruciaux pour garantir la participation des travailleurs, pour autant qu'ils aient lieu dans un contexte de liberté d'association.
- 58.** Le délégué des travailleurs des Etats-Unis a soutenu l'appel de l'OIT à réviser les politiques économiques ayant conduit à des niveaux élevés de chômage, une stagnation des revenus et un affaiblissement des droits au travail dans la région. Il a expliqué que les ajustements au marché du travail n'avaient qu'une portée limitée dans la réduction des déficits de travail décent. Il a proposé que le rapport établisse un lien plus clair entre le déficit de travail décent et le déficit de droits au travail. Il a relevé que le rapport a été très bref sur la baisse marquée des effectifs syndicaux et la portée de la négociation collective, et n'a pas mis en relief les conséquences sur le travail décent. Il a expliqué le manque de dynamisme de la négociation collective par le recours à la sous-traitance dans les Amériques en signalant que les restrictions au droit d'organisation et à la négociation collective contribuent au déficit de travail décent. L'orateur s'est également déclaré préoccupé par la situation des travailleurs migrants dans les Amériques.
- 59.** Le représentant de la Fédération internationale des ouvriers du transport a fait savoir que les droits des travailleurs les plus précieux étaient la liberté syndicale et la liberté de négociation collective et a signalé des cas de violation de ces droits dans certains pays de la région.
- 60.** Le délégué gouvernemental du Pérou a déclaré qu'il était nécessaire d'élaborer des stratégies de développement productives centrées sur les PME et les microentreprises. Il a souligné le fait qu'il était très difficile pour ces entreprises de faire partie de chaînes de production dynamiques, qu'il faut donc qu'elles bénéficient d'un soutien de l'Etat. Le dialogue social devrait reposer sur une large base et nécessite que l'on adopte des propositions législatives tenant compte des restrictions économiques qui pèsent sur les microentreprises et que l'on accorde aux travailleurs des microentreprises une carte de citoyen ainsi que les avantages liés à la possession d'un contrat d'emploi.
- 61.** Le délégué gouvernemental de la Barbade a souscrit à la proposition du Directeur général d'œuvrer en faveur d'une gouvernance de la mondialisation afin d'en finir avec l'exclusion sociale et d'offrir un emploi décent à tous, proposition que son pays s'efforce actuellement d'appliquer. La région des Caraïbes mérite une attention spéciale, car elle est composée de petites économies vulnérables aux crises économiques. Son gouvernement est satisfait des travaux de l'OIT dans la région, mais souhaite que l'Organisation apporte une aide d'urgence pour renforcer les ministères du Travail pour leur permettre de faire face aux nouveaux défis de la mondialisation.
- 62.** Le délégué gouvernemental du Venezuela a appelé l'attention sur les corrélations entre la Constitution de son gouvernement et le programme stratégique de l'OIT, en énumérant les succès de son pays. Il a signalé qu'il était impératif de conforter le MERCOSUR, la

communauté andine et le CARICOM pour favoriser le processus d'intégration et de continuer à rechercher des accords à l'échelle du continent pour que l'on puisse élaborer des mesures destinées à venir à bout de la question de la ZLEA.

- 63.** Le délégué gouvernemental de la Bolivie a soutenu que, pour s'attaquer aux graves problèmes auxquels se heurtent mutuellement les pays d'Amérique latine (chômage, pauvreté, exclusion), il faut que les pouvoirs publics agissent à la source. Le gouvernement de la Bolivie a proposé d'investir dans l'infrastructure et de soutenir l'industrie nationale avec pour objectif de créer des sources de travail productif dans le cadre de l'emploi permanent. Le tripartisme fait partie de l'ordre du jour du troisième dialogue social pour 2003. L'orateur a mis en relief la récente ratification par son pays de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et sa mise en œuvre par l'intermédiaire du programme national pour l'élimination progressive du travail des enfants. La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, devrait être bientôt ratifiée.
- 64.** Le délégué gouvernemental de l'Equateur a jugé le rapport du Directeur général extrêmement précieux, car il appelle à la réflexion et recense les grands problèmes nécessitant un débat dans la région. Les pays ont besoin de créer les conditions internes propices au travail décent en renforçant leur capacité d'entreprise et en accordant une attention spéciale aux microentreprises. L'orateur est en faveur d'un dialogue permanent entre les pays industrialisés et l'Amérique latine pour parvenir à des échanges commerciaux plus équitables et plus justes, et a instamment demandé que les contributions à la mondialisation soient faites sous l'angle de la région.
- 65.** Le délégué gouvernemental d'El Salvador a reconnu les effets négatifs de l'évolution du monde sur les relations productives et professionnelles et notamment pour les groupes les plus vulnérables. Il s'est engagé à établir des conditions de travail compatibles avec la dignité humaine. Son pays se heurte à deux grands défis dans le domaine du travail: instaurer des conditions propices à la création d'emplois décents et élever le niveau de vie de la population. Pour relever le défi, son gouvernement a inclus dans son plan gouvernemental un plan national en faveur de l'emploi, avec la participation des partenaires sociaux. Il existe également un plan national en faveur des femmes, et des engagements ont été pris pour éliminer les pires formes de travail des enfants et encourager le dialogue social par l'intermédiaire du Conseil supérieur du travail.
- 66.** Le délégué gouvernemental de l'Uruguay a déclaré que le rapport du Directeur général confirme les problèmes et établit des principes d'action clairs. En ce qui concerne la mondialisation, il a donné la liste des directions qu'ils pouvaient prendre, selon le rapport. Cependant, le rapport ne s'est pas suffisamment penché sur la question du microfinancement et n'a pas non plus donné d'exemples, s'agissant de la création directe d'emplois dans les programmes sociaux ou de l'utilisation, dans des conditions optimales, des capacités de l'entreprise, y compris celles des ONG, des programmes d'indemnités de chômage, ou des moyens de lutter contre le chômage à long terme. Il a signalé qu'il était urgent qu'une nouvelle architecture économique et financière internationale soit mise en place et que les accords de Bretton Woods soient révisés. Il faudrait convoquer un cycle de négociations du type de l'Uruguay Round pour discuter de la création d'entreprises et d'emplois, et l'OIT devrait être le chef de file de cette initiative en s'appuyant sur tous ceux qui pourraient apporter des idées créatives. Il a mis en avant le rôle régulateur de l'Etat mais a expliqué ses limitations budgétaires. Il a insisté sur le fait que la réunion devait exprimer la volonté forte des pays de la région d'aller de l'avant, et un appel vigoureux à la justice.
- 67.** Le délégué gouvernemental des Etats-Unis a cité divers accords bilatéraux et régionaux conclus par son pays avec les Amériques, l'Asie et l'Europe. Il a soutenu que l'abaissement des barrières douanières et la promotion de meilleures relations

économiques internationales permettraient à un plus grand nombre de participer à la mondialisation de l'économie. Il a souligné le soutien de son gouvernement à la promotion de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et reconnu le lien nécessaire entre le développement du commerce et celui des droits des travailleurs. Il a annoncé la signature d'un accord de libre-échange entre le Chili et les Etats-Unis et expliqué que l'accord comportait des mécanismes d'institutionnalisation de la coopération au travail afin de promouvoir le respect de la Déclaration et de la convention n° 182. L'ouverture des échanges a conduit à une élévation des niveaux de vie et au respect des droits au travail. Il a insisté sur l'importance de lutter contre la corruption, d'investir dans les programmes sociaux et dans l'éducation et de renforcer la démocratie et l'Etat de droit. L'orateur s'est référé à un document soumis au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (du Conseil d'administration) et a déclaré que la suppression des normes fondamentales du travail risquait de décourager l'investissement étranger direct. Il a conclu en reconnaissant l'importance de tenir compte à la fois de la vision globale et de la vision locale du commerce et du développement.

- 68.** Le délégué gouvernemental de l'Argentine a rappelé la sérieuse crise à laquelle est confronté son pays tout en espérant que le pire est déjà passé. Cependant, il a déclaré que le fardeau de la pauvreté continue à se faire sentir et que son gouvernement a mis en place des programmes de soutien et d'assistance sociale à cette fin. Le chômage reste élevé, mais il est contenu, et la demande de main-d'œuvre commence lentement à repartir. Il a souligné que le modèle de mondialisation en cours ne répond pas aux attentes de la population, comme l'a fait ressortir le Directeur général dans son rapport, car il aboutit à une hausse du chômage, à une baisse des revenus, à une plus grande instabilité de l'emploi, à une plus grande pauvreté et à une diminution de la protection sociale. Cela n'a pas empêché les organisations prêteuses de s'obstiner sur des critères qui ont empêché les pays d'échapper à la crise, tandis que le commerce international des produits agricoles restait régi par des règles injustes pour ceux qui sont réellement compétitifs. L'orateur a insisté sur le fait que l'OIT devait remédier au déficit de travail décent en développant ses activités et en se penchant sur ces questions urgentes.
- 69.** Le délégué gouvernemental du Chili a partagé le point de vue du Président Toledo, donné dans son discours d'ouverture, sur la nécessité de lutter pour un commerce international équitable pour un continent en paix, où la principale lutte serait celle contre la pauvreté. Il a rapproché cet objectif de celui du rapport du Directeur général: la promotion du travail décent; l'emploi occupe une place centrale dans les politiques modernes d'aujourd'hui. Dans ce contexte, il est urgent de compenser la vitesse des transferts financiers par des mesures de protection et d'inclusion dans la mondialisation. L'orateur voit des aspects positifs dans la mondialisation en ce sens que l'échange de connaissances et de cultures peut jouer un rôle essentiel pour le progrès humain et le renforcement de la démocratie; mais pour cela il est impératif de moderniser l'Etat, d'élever le niveau d'éducation, d'adopter des mesures encourageant les petites et moyennes entreprises et d'améliorer les méthodes de production dans un climat de dialogue social. L'orateur a également insisté sur le fait que le respect des principes et droits fondamentaux au travail devait être au centre de tout développement du commerce, dans un climat régional intégré où il y aurait une meilleure répartition des revenus dans tous les pays. L'OIT devrait contribuer à dissiper les doutes à la fois des travailleurs et des employeurs pour ce qui a trait aux négociations de la ZLEA, en s'efforçant de faire en sorte de maintenir un équilibre entre les mouvements de capitaux et les politiques de soutien en faveur des plus défavorisés. A ce titre, les activités de l'OIT, étant donné leur caractère tripartite, devraient être plus étroitement liées au commerce international et aux organisations financières. Selon l'orateur, elles devraient se concentrer sur la promotion des politiques de l'emploi et l'amélioration des indicateurs du travail décent conduisant à sa promotion. Enfin, l'orateur a insisté sur la nécessité d'apporter un soutien aux institutions politiques qui orienteraient la mondialisation et augmenteraient les chances de chacun sur la base de l'équité.

70. Le délégué gouvernemental du Guatemala a appelé l'attention sur l'importance, dans le contexte de la mondialisation, de mettre au point des politiques actives pour protéger les travailleurs (notamment les groupes les plus vulnérables) et de créer des emplois en vue d'éradiquer la pauvreté. Il a insisté en particulier sur l'importance des politiques de formation pour l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Ces politiques sont également déterminantes pour accroître la qualité et l'efficacité de la main-d'œuvre, qui acquiert une priorité croissante, dans le cadre de la mondialisation. Il a souligné l'importance des activités visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants (en particulier sous ses pires formes) et à protéger les adolescents au travail pour qui le Guatemala a créé une commission nationale. Il est également vital d'améliorer le niveau de participation des travailleurs et les conditions de travail des femmes employées dans le secteur «maquilador», et un organisme national tripartite a été mis sur pied au Guatemala pour répondre à ce problème. L'orateur a reconnu l'importance du dialogue social en tant que moyen d'augmenter la productivité et de permettre aux employeurs et aux travailleurs d'exercer leurs droits tels que définis dans la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Il a félicité l'OIT pour les programmes et projets exécutés en Amérique centrale, notamment dans les domaines de l'emploi, du dialogue social, de la modernisation des relations professionnelles et, surtout, de l'éradication des pires formes de travail des enfants.
71. La déléguée gouvernementale de la Colombie a déclaré que son pays n'était pas épargné par les tendances générales de la région, et le diagnostic du Directeur général reflète la situation générale qui y règne en ce qui concerne les conditions de travail et la protection sociale. L'oratrice soutient la mondialisation, mais souhaite qu'elle soit guidée par le principe du travail décent pour tous. Le modèle doit comprendre des mécanismes en faveur de l'intégration sociale à l'intention des personnes sans protection, et le concept du travail décent doit être appliqué dans les politiques de développement. Par ailleurs, le dialogue entre l'OIT et les institutions financières et économiques internationales devrait être renforcé, tout comme la coordination avec les ministères du Travail et des Finances. L'oratrice a décrit certaines des réformes sociales et administratives lancées par le gouvernement colombien et insisté sur la nécessité de renforcer la liberté syndicale sur la base du respect des droits fondamentaux et de conforter les organisations sociales qui exercent ces droits. Elle a félicité l'OIT pour son rôle dans la région depuis la période 1999-2002, notamment en ce qui concerne les efforts visant à renforcer le dialogue social, le processus de consultation sur les salaires et les politiques de l'emploi et l'élimination du travail des enfants. Il ressort de la situation qu'un coordonnateur général de projet serait nécessaire, notamment pour ce qui a trait au Programme spécial de coopération de l'OIT.
72. Le délégué des employeurs de l'Equateur a déclaré que le rapport du Directeur général énonçait un certain nombre de concepts utiles et opportuns. Celui du travail décent est l'expression de tous les efforts visant à améliorer les conditions sociales et de travail des travailleurs. Il s'agit d'un objectif stratégique non seulement pour l'OIT, mais pour tous les mandants de l'OIT. La mondialisation de l'économie, en revanche, comporte à la fois des opportunités et des risques pour la situation sociale déjà fragile. Il a été surpris de constater que le rapport éludait les deux pays développés du Nord de la région. Il a souligné qu'il était important de mettre au point des systèmes équilibrés pour permettre aux producteurs, aux travailleurs et aux consommateurs de jouir des avantages d'un marché élargi et qu'il était vital de sauvegarder les avancées sociales fondées sur des valeurs communautaires non négociables. L'orateur a souscrit à la proposition du Directeur général de promouvoir le dialogue au niveau de l'entreprise, là où les personnes directement touchées par tout changement peuvent déterminer ce qui est important. Il a déclaré que le rôle de l'OIT ne devrait pas se limiter au contrôle de l'application des conventions internationales mais devait aussi consister à formuler des propositions novatrices pour adapter la législation aux conditions actuelles. Enfin, il a déclaré que la mise en œuvre de la Déclaration pourrait

permettre de concilier les processus d'ouverture du marché et d'intégration avec la nécessité de protéger les valeurs sociales.

- 73.** Le délégué des employeurs du Guatemala s'est dit d'accord avec la proposition du Directeur général de maintenir des économies ouvertes et libres et de promouvoir l'intégration dans la région. Il s'est déclaré préoccupé par la croissance du secteur informel et par les diverses propositions et incitations visant à intégrer ce secteur, ce qui pourrait se traduire par des conséquences négatives. Il a souscrit à l'idée de constituer des entreprises modernes en accordant plus de souplesse, tant en ce qui concerne les règles que l'octroi d'une protection adéquate des travailleurs. Il a souscrit au point de vue exprimé précédemment par les délégués des travailleurs lorsqu'ils déclarent que la pauvreté chronique de la région est due à de multiples facteurs et non pas à la mondialisation, et que le plus grand défi consiste à trouver les moyens d'apporter le travail décent.
- 74.** Le délégué des employeurs du Chili a proposé, pour relever le défi de la mondialisation, de commencer par mettre en œuvre des politiques de développement et des politiques sociales dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et du logement et, dans un second temps, de mettre en place des institutions publiques intègres et efficaces, y compris l'administration du travail et la justice. Il a appelé l'attention sur un certain nombre d'indicateurs sociaux indiquant les progrès accomplis par le Chili. Pour conclure, il estime qu'il est important de s'attaquer à la mondialisation en réunissant et en renforçant les pays de la région et en appelant à la suppression des subventions agricoles dans les pays développés.
- 75.** Le délégué des employeurs de l'Uruguay a déclaré qu'il était nécessaire d'établir un système de relations commerciales à l'échelon mondial qui serait juste pour tous et qui garantirait un égal accès au marché aux pays des Amériques. Les pays de la région doivent aussi parachever la restructuration de l'Etat, car une administration publique efficace est la condition préalable à un secteur privé compétitif. Enfin, il a déclaré que la meilleure stratégie de lutte contre la pauvreté et le chômage consiste à encourager l'investissement et la création d'entreprises dans le secteur structuré et d'officialiser celles du secteur informel. Il a appelé à une plus grande coopération dans ce domaine de la part des organisations internationales.
- 76.** Le délégué des employeurs du Mexique, se référant au rapport du Directeur général, a déclaré qu'il décrivait une situation de crise générale due à des facteurs internes et externes et que le fait de faire porter la responsabilité à la seule mondialisation ne résoudrait pas le problème. Il faut favoriser une augmentation de la productivité qui, à son tour, conduirait à une plus grande compétitivité, pour autant que les employeurs et les travailleurs suivent une formation leur permettant d'accéder aux nouveaux emplois créés par les nouvelles technologies. Il s'est élevé contre le point de vue selon lequel l'augmentation de la productivité et les nouvelles technologies conduisent à une baisse de l'emploi comme l'implique le rapport du Directeur général. Il s'est référé aux sections du rapport qui reconnaissent que les emplois sont créés par les micro, petites et moyennes entreprises et a insisté sur le fait que si la protection des travailleurs est incontestablement à prendre en compte, le rôle de l'employeur est déterminant dans la création des emplois. Les microentreprises et les PME qui entrent dans le secteur structuré pour la première fois n'ont aucune culture de la liberté d'association et doivent faire face à des obligations coûteuses. Aussi, a-t-il demandé que l'OIT examine les mécanismes nécessaires pour renforcer ces entreprises et créer des emplois durables. Il est d'accord avec le Directeur général d'accorder la priorité aux discussions sur les réformes du travail en Amérique latine qui sont déterminantes pour relever les défis de la mondialisation et qui signifient que les législations des pays concernés ont besoin d'être mises à jour.

77. Le délégué des employeurs du Brésil a déclaré que le changement de gouvernement au Brésil s'est traduit par un engagement ambitieux à résoudre les graves problèmes sociaux du pays et à transformer le modèle économique actuel. En passant en revue la situation de la pauvreté dans le monde, il a appelé l'attention sur la tâche confiée à l'OIT, entre autres, par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, de diminuer la pauvreté de moitié d'ici l'année 2015. Le défi ne consiste pas simplement à créer plus d'un milliard d'emplois mais à créer des emplois productifs et décents. En conclusion, il s'est déclaré en faveur de la suppression des barrières douanières et des subventions agricoles dans les pays développés.
78. Le délégué des employeurs de Cuba a critiqué la mondialisation et la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) dans des termes similaires à ceux utilisés par certains orateurs. Il a émis l'idée que les organisations d'employeurs et de travailleurs demandent à leur gouvernement de s'engager à améliorer l'éducation et les soins de santé pour lesquels l'aide de l'OIT serait nécessaire.
79. Le délégué des employeurs du Venezuela a souscrit aux commentaires formulés par les orateurs précédents du groupe des employeurs sur le rapport du Directeur général, notamment en ce qui concerne l'importance de respecter les principes de l'OIT dans les domaines tels que la promotion du dialogue social et le tripartisme, et a appelé l'OIT à offrir une aide aux mandants lorsqu'ils la sollicitent. Il a ajouté que, pour parvenir à l'objectif du travail décent, il était nécessaire de déterminer en premier lieu quels sont les engagements qui sont acceptables,
80. Le délégué des travailleurs de l'Uruguay s'est référé à la section du rapport du Directeur général qui affirme que la crise de l'Uruguay découle de la crise en Argentine. S'il est vrai que la crise de l'Argentine a affecté l'Uruguay, la situation dans ce dernier pays est en fait due à l'application d'un modèle économique libéral qui concentre les richesses et exclut la population. Une différence fondamentale entre l'Uruguay et l'Argentine est le fait que les travailleurs et la population de l'Uruguay sont activement opposés aux privatisations. L'orateur a également dénoncé le harcèlement des travailleurs en Uruguay et les violations de leurs droits et a rejeté le modèle de la ZLEA.
81. Le délégué des travailleurs du Costa Rica a repris à son compte les remarques formulées par les orateurs précédents du groupe des travailleurs au sujet de la pauvreté et du chômage et qui rejettent la ZLEA. Il a proposé, comme modèle de rechange, une communauté des nations de l'Amérique latine qui favoriserait un commerce équitable en prenant en considération les politiques socio-économiques intégrées dans une perspective du travail; l'inclusion du secteur informel dans un système de sécurité sociale universelle fondé sur la solidarité; une formation et un accès au financement, y compris pour le secteur de l'agriculture; le dialogue social sans exclusion et le plein respect des conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective.
82. Le délégué des travailleurs de la Colombie a une nouvelle fois dénoncé les atteintes à la vie et l'intégrité des syndicalistes colombiens qui ont coûté la vie à 148 dirigeants syndicaux l'année dernière, malgré les efforts déployés par les organisations nationales et internationales en faveur de la protection des droits de l'homme. Il demande donc à l'OIT de poursuivre ses activités de coopération technique et, en particulier, de désigner un représentant du Directeur général en Colombie pour recevoir les plaintes en violation de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective et pour transmettre les informations nécessaires à un redémarrage des discussions sur la pertinence d'une commission d'enquête l'année prochaine.
83. Le délégué des travailleurs du Guatemala a attiré l'attention sur les dangers de la mondialisation pour les petites entreprises financées par l'épargne intérieure et l'économie

informelle. Il a demandé à l'OIT d'étudier les tendances de la pauvreté de près et a mis en évidence la nécessité de promouvoir le dialogue social dans le cadre de politiques inclusives réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux.

- 84.** Le délégué des travailleurs du Pérou s'est référé à l'impact négatif de l'inégalité et de l'exclusion que la mondialisation et le néolibéralisme ont aggravé. Il a rejeté à la fois les principes de base et la mise en œuvre de la ZLEA et a proposé, à la place, une véritable intégration de l'Amérique latine. Il a déclaré qu'il était temps de mettre un terme au problème de la dette extérieure et a fait valoir qu'il est impossible d'aspirer au travail décent et en même temps de payer le coût de l'endettement. A cet égard, il a fait ressortir le rôle du syndicalisme comme un moyen par lequel travailleurs et citoyens peuvent faire parvenir leurs revendications et a appelé à une réduction du fossé entre les conventions et la réalité. Il a rejeté une proposition du gouvernement du Pérou visant à donner une structure favorable aux petites et moyennes entreprises (PME), car cela risque de créer des travailleurs de deuxième classe, et a critiqué les restrictions à la liberté syndicale imposées par la législation en vigueur. Il a souligné la nécessité de proposer des changements dans la politique économique et, en particulier, de renégocier la dette extérieure, et de faire des déclarations tripartites sur les effets négatifs prévisibles de la ZLEA sur les populations d'Amérique latine.
- 85.** Le délégué des travailleurs du Canada a mis en doute l'idée répandue selon laquelle il n'y a qu'une voie vers la mondialisation et que cette voie conduit inévitablement au développement. Cette idée est motivée par la concurrence, l'avidité et un programme néolibéral de libre-échange. Il a mis en relief certains aspects des accords commerciaux multi et bilatéraux. Seules les grandes entreprises multinationales pourront tirer parti des droits des entreprises énoncés dans ces accords; les garanties des droits des investisseurs ne s'appliquent qu'aux grandes entreprises et aux riches; ces accords menacent les services publics, sabotent l'autorité de l'Etat et mettent hors-la-loi les pratiques mêmes qui ont joué un rôle déterminant dans le développement des pays industriels d'aujourd'hui. Se référant au discours du Directeur général au 17^e Congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres à Durban, il est d'accord que rien n'est inévitable au sujet de la mondialisation. Il a conclu son intervention en appelant à organiser des activités en faveur du travail décent qui lutteraient contre la pauvreté, favoriseraient le développement et encourageraient des politiques tenant compte à la fois des exigences du commerce, des intérêts des travailleurs et des communautés locales. Il a proposé que les institutions telles que l'OIT soutiennent ces objectifs, mais il doute que les pays aient la volonté politique d'avancer en direction de ces objectifs.
- 86.** Le délégué des travailleurs de l'Equateur a réitéré les points de vue exprimés par les orateurs précédents au sujet de la mondialisation. Il a insisté sur la nécessité d'adopter un nouveau modèle de développement par consensus par l'intermédiaire du dialogue social.
- 87.** La déléguée des travailleurs du Venezuela a proposé un modèle de développement de rechange fondé sur des politiques intégrées et sur une participation concertée, transparente et équitable des partenaires sociaux tripartites. Elle a mentionné la nécessité de conclure des alliances à la fois au niveau des PME et à l'échelon régional mais pas dans la perspective de la ZLEA. Elle s'est référée aux progrès obtenus dans son pays grâce au dialogue social. Elle a rejeté une flexibilité de la main-d'œuvre imposée et la privatisation des entreprises d'Etat. Concernant l'agenda du travail décent, elle a mentionné l'importance de promouvoir une bonne gouvernance.
- 88.** Le délégué des travailleurs de la République dominicaine a lu les conclusions proposées adoptées par la réunion syndicale sous-régionale organisée pour donner suite à l'accord de Saint-Domingue. Il a cité les conclusions aux termes desquelles l'imposition de politiques d'ajustements structurels et les réformes structurelles et institutionnelles lancées par les

institutions commerciales et financières n'ont pas amélioré les niveaux du développement; elles ont, au contraire, conduit à une détérioration de la situation économique et sociale de la population et se sont traduites par une plus grande pauvreté et un accroissement du déficit du travail décent. L'orateur a fait remarquer que la décision d'accorder la préférence à la stabilité macroéconomique pour répondre au déséquilibre économique en vue de surmonter le sous-développement a été un échec car la situation particulière de chaque pays n'a pas été prise en compte. Il a insisté sur le fait que l'OIT doit exhorter les institutions commerciales et financières à respecter les droits économiques et sociaux des populations. De plus, elle devrait promouvoir le plein respect des droits fondamentaux et le renforcement du dialogue social pour faciliter le consensus en tant que moyen viable de trouver des solutions aux problèmes qui ont surgi.

- 89.** Le coordonnateur général du Congrès permanent de l'Unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine (CPUSTAL) a également rejeté la ZLEA et s'est exprimé en faveur de l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a dénoncé l'inaptitude à prendre des mesures concertées pour empêcher les politiques d'ajustements structurels et la privatisation ou pour éviter le remboursement de la dette extérieure. Il a déploré le chômage chronique et les inégalités criantes à l'heure actuelle, de même que le terrorisme. Il a conclu en déclarant que son organisation s'engageait à promouvoir le travail décent conformément aux principes indiqués dans le rapport du Directeur général.
- 90.** Le secrétaire régional d'Union Network International (UNI) a expliqué les raisons de la baisse sensible des effectifs syndicaux. Selon lui, les entreprises multinationales ne respectent pas les normes fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et la négociation collective. Il préconise donc un strict respect des normes par les entreprises multinationales et la négociation des conditions de travail à l'échelon international avec ces entreprises. Il a déclaré que la protection sociale était un élément fondamental de la lutte des peuples et des travailleurs. Il a critiqué la privatisation forcée de la protection sociale qui n'a ni étendu la couverture sociale ni accordé une protection décente aux personnes âgées. Dans ce contexte, il a demandé à l'OIT de désigner un groupe d'experts chargés d'évaluer les résultats du modèle chilien des pensions. Enfin, il a souscrit au point de vue du Directeur général selon lequel, pour parvenir à une véritable intégration régionale, il faut avant tout garantir une intégration à l'échelon national par le tripartisme, élément fondamental de la démocratie.
- 91.** Le secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a commencé son discours en faisant savoir que les droits fondamentaux au travail continuent à être violés dans la région. Il a estimé que l'OIT devrait être plus ferme, dans le cas de la Colombie, et a demandé pourquoi il n'a pas été possible d'établir une commission d'enquête. En ce qui concerne le Venezuela, il a proposé que l'OIT passe à l'application de l'article 33 de sa Constitution. En outre, il estime que le mécanisme de contrôle des normes de l'OIT devrait être renforcé pour rendre les décisions contraignantes pour les Etats Membres, et a demandé que les bureaux et les équipes consultatives multidisciplinaires augmentent leur assistance afin de parvenir à une application effective des normes fondamentales du travail. S'agissant du travail décent, il a demandé à l'OIT d'assurer l'exécution de plans efficaces en faveur du travail décent dans tous les pays, en accordant une attention particulière aux secteurs et aux zones géographiques les plus touchés par la mondialisation. L'OIT devrait élargir le dialogue avec les institutions internationales. Dans la région, l'OIT devrait maintenir et renforcer sa coopération avec l'OAS, la CEPALC et la BID. De la même façon, il a exhorté les ministres du Travail à adopter des campagnes en faveur du travail décent, en déclarant que les travailleurs et les employeurs devaient assumer les engagements proposés par l'OIT pour générer le travail décent. Il a insisté sur la nécessité d'accroître la protection sociale et a félicité l'OIT pour sa collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé en vue d'accroître la protection sociale dans le volet santé de la région et pour son

programme visant à répondre immédiatement aux situations de crise, comme dans le cas de l'Argentine. En même temps, l'OIT devrait lancer une campagne régionale dans le domaine de la sécurité sociale similaire à celle de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux. Dans le domaine de la coopération technique de l'OIT, l'orateur a évoqué le rapport du Directeur général qui fait apparaître clairement un grand virage dans l'utilisation des fonds pour répondre aux besoins des trois mandants et a demandé qu'ils soient répartis sur une base plus équitable. A cet égard, il a salué la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la CIT en juin 2002, la décision prise par le Conseil d'administration d'établir le principe du tripartisme comme un critère de contrôle interne et le renforcement du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs.

- 92.** Le secrétaire général adjoint de la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT) a déclaré qu'il y avait un consensus clair au sujet de l'impact négatif généré par la mondialisation dans la région. Selon la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le repli économique se maintiendra dans la région en 2003. Il a estimé qu'avec le modèle de développement actuel il n'y avait aucun moyen de créer des emplois décents, de parvenir à une répartition équitable des richesses, de ralentir la privatisation ou de garantir une forme de protection sociale plus humaine et plus juste. Selon lui, il est nécessaire de réfléchir à un nouveau modèle de développement centré sur la population et le travail humain, et répondant aux besoins des populations de la région. Il ne pense pas que la ZLEA pourra être plus humaine ou qu'elle pourra assumer une dimension sociale. A cet égard, il a félicité la population et les organisations du Brésil pour avoir organisé un référendum sur la ZLEA. Il est d'accord avec l'idée de mettre sur pied une communauté latino-américaine des nations qui permettrait de créer un autre modèle de développement et de générer des emplois décents de valeur. Il a souligné que la réunion pour le dialogue latino-américain convoquée par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a réaffirmé l'idée d'une Amérique latine pour les Latino-américains, et a encouragé le Directeur général à poursuivre et à développer cette initiative. Il conviendrait de songer à constituer une équipe tripartite qui, sans diminuer la fonction des divers organes de l'OIT, pourrait intervenir immédiatement en cas de différends graves, dans le but de promouvoir la conciliation entre les parties ayant un différend et le respect des droits fondamentaux. Il a soutenu les efforts déployés par le Directeur général dans le cadre des Nations Unies, pour faire en sorte que le riche potentiel du tripartisme ait un impact sur les décisions des autres organismes du système.
- 93.** Le représentant de la Fédération syndicale mondiale a accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur général du BIT qui a entrepris de se pencher sur les questions urgentes survenues à la suite d'une mondialisation néolibérale et a indiqué qu'il était nécessaire de préciser les causes de ces problèmes et de trouver les moyens les plus efficaces d'améliorer la vie des travailleurs et des personnes déshéritées. Parmi les causes du chômage et de la pauvreté, il a mis en avant le paiement injuste de la dette étrangère et la concentration et la restructuration des grandes entreprises. Il a ajouté que, dans l'intérêt de la justice, la dette devrait être annulée et le montant correspondant réaffecté à l'investissement productif pour la création d'emplois et le développement de la région. Il a indiqué que l'appel lancé par l'OIT en faveur du travail décent n'a pas trouvé d'écho chez les organismes financiers internationaux ou les multinationales qui contrôlent le commerce mondial. Les solutions aux grands problèmes sociaux et de l'emploi passeront obligatoirement par de grands changements structurels. Les politiques d'ouverture des marchés se sont traduites par l'effondrement de l'industrie et de l'agriculture nationales en raison du contrôle du commerce mondial par les multinationales et des subventions et des politiques protectionnistes mises en œuvre par les pays riches. La ZLEA ne ferait qu'aggraver la situation, car cela représenterait la mainmise économique et politique sur les pays d'Amérique latine par les plus grandes puissances du monde. Il a indiqué que ce qui est nécessaire c'est un plan de déroulement pour l'intégration politique économique et

culturelle des pays d'Amérique latine, en insistant sur la promotion du développement. Il a conclu en déclarant qu'un autre monde était possible, un monde où l'être humain serait au centre des préoccupations.

94. La déléguée gouvernementale de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental, a présenté un projet de résolution sur la mondialisation, le travail décent, les obstacles et subventions au commerce international, notamment aux produits agricoles, et les activités de l'OIT. Cette résolution a été examinée en session plénière et a reçu l'appui du groupe des travailleurs et de plusieurs délégués gouvernementaux, tels que ceux de l'Uruguay, de Cuba et de la Bolivie, qui ont déclaré leur approbation. Le groupe des employeurs et les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont rejeté le projet de résolution. La déléguée gouvernementale de l'Argentine a une nouvelle fois pris la parole et a remercié le groupe des travailleurs de leur appui et les gouvernements qui ont accordé leur soutien. Elle a lu, à l'intention de ceux qui ont rejeté le projet au motif qu'il n'entre pas dans le domaine de compétence de l'OIT, un passage du discours de Robert Reich, qui soutient que l'examen des politiques agricoles est indissociable des politiques sociales. En conclusion, elle a déclaré que les participants et les groupes se sont félicités d'avoir su communiquer dans un large esprit de consensus pendant toute la durée de la réunion. C'est pourquoi, pour préserver cet esprit de consensus, et en dépit de l'importance que revêt le projet de résolution, elle a demandé que celui-ci soit retiré en tant que tel et qu'il soit incorporé dans le compte rendu en tant que déclaration (voir annexe II).
95. M. Daniel Funes de Rioja, président du groupe des employeurs, a lu la déclaration des délégués et des employeurs (OIE) et des travailleurs (ORIT/CISL) à la quinzième Réunion régionale des Amériques sur le déroulement de l'intégration régionale et le rôle des partenaires sociaux (voir annexe III).
96. M^{me} Amanda Villatoro, secrétaire aux politiques syndicales et à l'éducation au bureau de l'ORIT pour l'Amérique centrale, a lu la déclaration des délégués de l'ORIT/CISL et de l'OIE à la quinzième Réunion régionale des Amériques sur la situation du Venezuela rédigée à Lima le 9 décembre 2002 (voir annexe IV).

II. Adoption du rapport et des conclusions de la réunion

97. La quinzième Réunion régionale pour les Amériques a adopté ses conclusions et son projet de rapport à l'unanimité (voir annexe V).
98. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Directeur général:*
- a) *d'appeler l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région des Amériques et, par leur intermédiaire, celle des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, sur les conclusions adoptées par la réunion;*
 - b) *de garder ces conclusions à l'esprit lors de l'exécution des programmes en cours et de la préparation des futures propositions de programme et de budget;*
 - c) *de communiquer le texte des conclusions:*
 - i) *aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs;*

- ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif.*

Genève, le 17 février 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 98.

Annexe I

Session extraordinaire

«Crise et mondialisation: les réponses possibles»

1. M. Agustín Muñoz, directeur régional de l'OIT pour les Amériques, a ouvert la session extraordinaire en faisant référence aux préoccupations exprimées par M. Somavia et par le Président Toledo concernant les répercussions de la crise économique sur la vie des travailleurs et des travailleuses en Amérique latine. Il a souligné que l'objectif de cette session extraordinaire était d'analyser et de discuter des manières de promouvoir une mondialisation de type nouveau et à visage humain, capable de créer du travail décent, et fondée sur un respect inconditionnel des libertés et des droits de la personne et des droits au travail. Il a ensuite donné un aperçu de la méthodologie de la réunion.
2. M. Carlos Abascal, secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, Mexique, s'est exprimé sur le thème: «Dialogue social et mondialisation: la réponse tripartite»; il a donné un aperçu de ce que le ministère du Travail et de la Sécurité sociale au Mexique pourrait et devrait faire pour apporter une réponse à la mondialisation. Il a dit qu'il préférerait le terme «mundialización» en espagnol parce qu'il reflète son opinion personnelle selon laquelle toutes les sociétés du monde constituent une humanité unique, à la recherche du bien commun pour tous ses membres. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont désormais confrontés à un défi, celui de concevoir des politiques publiques nationales et internationales, à la fois dans les pays riches et dans les pays pauvres, qui favorisent le plein développement des personnes, des familles et de l'ensemble de la société.
3. En dépit des risques qu'entraîne la mondialisation, d'autres aspects plus positifs qui favorisent la solidarité à l'intérieur des pays et entre eux se sont aussi fait jour: la prise de conscience croissante de la dignité et des droits de la personne, l'affirmation de la liberté, la primauté de la société sur l'Etat, la prise de conscience que la légitimité du pouvoir politique dépend de sa capacité de se mettre au service du bien commun, la tendance vers l'organisation des entreprises en communautés authentiques de production, fondées sur des valeurs humaines, et qui reconnaissent leurs responsabilités sociales. Le véhicule naturel de la solidarité est le dialogue social, grâce auquel idées et projets peuvent être concrétisés et dans lequel tous les acteurs sociaux, notamment les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, peuvent contracter des engagements réciproques sur la base d'une responsabilité partagée.
4. Des chiffres illustrant les inégalités qui existent ont été publiés par des organisations telles que les Nations Unies et la Banque mondiale, et ils sont bien connus. Au Mexique, il ne suffit pas de s'appuyer sur d'éventuelles lois du marché pour réaliser le développement économique et humain; on a besoin d'autre chose – notamment d'acquérir un sens fondamental de la justice, et de soutenir les institutions susceptibles d'atténuer les divisions à l'intérieur des pays et entre eux. Il est urgent de prendre des mesures pour réduire les asymétries des niveaux de vie qui prévalent entre les pays et entre les personnes.
5. Au Mexique, la politique sociale a changé de cap. La mentalité de l'Etat providence a vécu, et la politique sociale est désormais une politique fondée sur la solidarité et la subsidiarité. La politique du travail se fonde sur la solidarité entre employeurs et travailleurs et sur le principe de subsidiarité. Cela signifie le respect pur et simple de l'autonomie des syndicats et des entreprises, et l'adoption d'une nouvelle culture du travail qui vise à promouvoir la dignité du travailleur et de l'employeur. Cela suppose également des efforts pour encourager l'éducation, la formation et le développement des compétences, une plus grande participation des travailleurs au processus de production, et l'avènement de conditions de travail plus sûres et plus saines. Il en résultera une meilleure productivité grâce à l'amélioration de la compétitivité, la création de richesses et l'élévation du niveau de vie des travailleurs.
6. Dans le secteur du travail au Mexique, le dialogue social s'exprime par plusieurs mécanismes tripartites spécifiques. En fait, l'application du dialogue social constitue un défi majeur car elle implique non seulement le changement des lois et des institutions, mais aussi et surtout un bouleversement dans la culture. Le gouvernement, les employeurs et les travailleurs doivent mettre au point une vision globale.

7. Dans son rapport à la présente réunion régionale, le Directeur général du BIT a dit que le progrès social ne doit pas être considéré comme une conséquence du développement économique et que, par conséquent, l'intégration des objectifs économiques et sociaux exige dans chaque pays un dialogue plus intensif et plus productif entre l'Etat et la société et, en ce qui concerne les gouvernements, entre les ministères de l'Economie et ceux des Affaires sociales.
8. Il est urgent de débattre du problème de l'augmentation de la migration dans le monde. L'accroissement des flux de migrants a entraîné une détérioration des conditions dans lesquelles ils vivent et ils travaillent. De toute évidence, il est indispensable, dans le cadre spécifique de chaque pays, de veiller à ce que leurs droits humains et leurs droits au travail soient protégés.
9. Tous ces défis doivent être relevés dans le cadre d'un dialogue social national et international. Cette responsabilité partagée exige un nouveau modèle de coopération internationale fondée sur des principes éthiques, sur la solidarité et les valeurs universelles. Le monde du travail est l'un des domaines les plus favorables au dialogue social. Selon les propres mots de Juan Somavia, «le travail est au cœur de toute considération politique».
10. Afin de participer au dialogue international pour promouvoir le développement de politiques fondées sur la solidarité, il faut identifier et faire connaître les politiques nationales et internationales pour en éliminer les facteurs qui font obstacle au plein respect de la dignité humaine et des droits de la personne dans le monde du travail. A cette fin, il conviendrait de créer un forum régional afin d'étudier et de débattre des conventions fondamentales, et de promouvoir la ratification de ces instruments par tous les pays des Amériques.
11. Etant donné que le travail est au cœur des politiques, nous devons travailler ensemble à la conception d'un modèle d'économie de marché fondé sur la responsabilité sociale et capable de rendre les avantages du développement accessibles aux plus pauvres. Cette tâche n'incombe pas seulement aux ministres de l'Economie; les ministres du Travail doivent y participer, étant donné que la consolidation d'une culture du dialogue social relève de leur responsabilité.
12. En même temps, il est important de justifier ces changements et de favoriser la participation de tous, en forgeant de nouvelles alliances entre les secteurs de la société mondiale, d'une manière équitable et juste. L'Amérique latine a besoin de reconnaître et de consolider sa véritable unité, et chaque pays doit mettre au point sa propre formule de dialogue social. A cette fin, le partage des expériences serait très utile. L'OIT constitue, par excellence, le forum où ce partage pourrait avoir lieu.
13. Les ministres du Travail sont confrontés au défi qui consiste à humaniser leur département tandis que les ministres des Affaires sociales devraient s'intéresser davantage au monde du travail. Il faudra consentir des efforts importants pour identifier et partager les valeurs universelles et les principes éthiques qui pourraient guider la mondialisation et faire office de contrepoids aux excès de l'individualisme et de la violence. Certes, les accords purement économiques sont importants, mais ils devraient céder le pas à des accords prenant davantage en compte la solidarité.
14. M. José Antonio Ocampo, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) a évoqué les succès et les difficultés qu'a connus la région dans son effort de restructuration, de mondialisation et de libéralisation économique. Son intégration dans l'économie internationale a été plutôt réussie, compte tenu de la croissance des exportations et de sa capacité d'attirer l'investissement étranger direct. Cependant, la croissance des exportations n'a pas entraîné une croissance économique rapide. On n'a pas suffisamment diversifié les structures de production dans des domaines de croissance rapide et les chaînes de production ont été brisées. L'augmentation des dépenses publiques et de celles de l'éducation n'a pas entraîné de véritables améliorations sociales. Les points faibles sont la pénurie des emplois, notamment des emplois de haute qualité, la croissance du chômage recensé, celle de l'activité du secteur informel et l'élargissement de la fracture entre les revenus des travailleurs qualifiés et ceux des autres. Tout cela sur un fond macroéconomique très instable.
15. L'orateur a présenté une proposition d'ordres du jour nationaux fondée sur trois pays. Premièrement, l'adoption d'une vision élargie de la stabilité macroéconomique. Il ne suffit pas de maîtriser l'inflation; la stabilité dépend en vérité de la croissance économique et de la stabilité des comptes extérieurs. Elle est multidimensionnelle et exige des marges plus importantes pour les politiques anticycliques, l'évitement de la surévaluation de la monnaie, qui agit à la manière d'un impôt sur l'emploi. Deuxièmement, les stratégies visant le développement productif dans des économies ouvertes doivent être fondées sur trois priorités: la promotion de l'innovation, les complémentarités (chaînes de production) et la réduction des hétérogénéités entre les entreprises

dynamiques et les activités du secteur informel. Troisièmement, il faut renforcer les liens entre l'éducation, l'emploi et la protection sociale, et créer des institutions qui reconnaîtront le fait que l'économie et les politiques sociales constituent un tout intégré, et qui accorderont la priorité aux effets sociaux de la politique économique.

16. Les problèmes liés aux inégalités internationales en général doivent être traités ainsi que trois asymétries fondamentales. La première de ces asymétries est une asymétrie financière et macroéconomique qui se reflète dans la division sans nuance des marchés financiers entre pays à hauts risques et pays à bas risques. Il conviendrait de créer des institutions financières internationales pour remédier à cette situation. La deuxième asymétrie est de nature technologique: certains pays et secteurs sont dotés d'un presque monopole des nouvelles technologies qui sont associées aux systèmes commerciaux et aux systèmes de propriété intellectuelle; ces nouvelles technologies doivent être transférées vers d'autres pays et à d'autres secteurs à un coût raisonnable. La troisième asymétrie touche aux inégalités de la mobilité des facteurs de production. Si la mobilité du capital s'est accrue, celle du travail est très limitée. Les politiques de migration favorisent en général les travailleurs qualifiés, ce qui accroît les tensions à la répartition des bénéfices de la mondialisation, notamment dans les pays en développement. C'est là un sujet de discussion important au niveau international.
17. La cohésion sociale relève de la responsabilité des Etats. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les droits fondamentaux au travail (grâce à la Déclaration de 1998 de l'OIT) et les droits civils, mais il reste encore beaucoup à faire et le système mondial devra respecter la diversité des Etats.
18. M. Daniel Funes de Rioja, porte-parole du groupe des employeurs, a évoqué le rôle des organisations d'employeurs, s'agissant de réagir à la crise en créant des emplois. L'OIT est le forum de discussion par excellence, étant donné que l'emploi est l'un de ses buts fondamentaux et que le dialogue social et le tripartisme figurent parmi ses principaux instruments.
19. Certes, la mondialisation n'est pas la cause de la crise, cependant elle doit s'universaliser. L'orateur s'inquiète des crises nationales et estime qu'il faut s'inspirer des pays qui ont su profiter de la mondialisation. M. Kofi Annan l'a dit, la mondialisation doit être universelle et bénéficier à tous.
20. Concernant les stratégies permettant de surmonter la crise, le porte-parole des employeurs a suggéré que, au niveau national, les dépenses publiques doivent être plus efficaces, et les gouvernements doivent adhérer au principe d'une gouvernance locale saine dans des domaines tels que la santé et le logement, en reconnaissance, notamment, du fait que la promotion de la concurrence ne signifie pas uniquement la réduction des prix, mais aussi l'amélioration des conditions sociales.
21. Le travail informel est une concurrence déloyale qui va à l'encontre de l'objectif du développement durable. Il est ancré dans l'absence d'infrastructures sociales adéquates et provoqué par les pressions administratives et fiscales qui étouffent le développement de l'entreprise.
22. L'Etat doit développer les infrastructures de l'éducation, la formation des ressources humaines, et appuyer les petites et moyennes entreprises. Les PME affichent une bonne capacité de création d'emplois et, compte tenu de la segmentation des processus de production, elles permettent l'établissement de liaisons dans un contexte de sous-traitance de la production.
23. Il faut aussi réaffirmer les critères d'efficacité sociale en tentant de créer un système du travail qui répondra aux nécessités de la production. Cela signifie négocier la flexibilité avec les travailleurs tout en sauvegardant la protection sociale et la formation professionnelle de la population active. L'Etat doit garantir la stabilité sociale afin d'éviter les menaces contre les institutions politiques et faire en sorte que les marchés ne découragent pas l'investissement. Les solutions économiques dépourvues de liberté politique ont échoué; cependant, il est important de respecter les valeurs de chaque société. L'équilibre macroéconomique doit aller de pair avec un développement social durable, et le respect des droits et du dialogue doit être promu dans le cadre d'un processus de collaboration fondé sur la coopération entre employeurs et travailleurs.
24. L'orateur a proposé d'organiser une réunion technique de haut niveau chargée d'analyser les expériences et les solutions visant une intégration plus universelle dans le cadre de la mondialisation. Une réunion bipartite initiale pourrait avoir lieu en vue de débattre des effets de la mondialisation et une autre réunion pourrait être organisée à une date ultérieure avec la participation des gouvernements.

25. M. Luis Anderson, secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT/CISL) a dit que le fardeau de la crise pèse surtout sur les travailleurs, et que c'est là une menace pour la démocratie et la stabilité sociale.
26. Décivant les effets de la crise dans la région, il a déclaré que le travail des enfants perpétue le cycle de la pauvreté; le chômage touche environ 10 pour cent de la population économiquement active et le travail informel s'accroît, tandis que les salaires chutent et l'éducation se détériore. Par ailleurs, l'Amérique latine est la région du monde qui accuse les niveaux d'inégalités les plus élevés. S'il faut en croire l'OMS/OPS, 105 millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé et cette situation affecte surtout les travailleurs et leurs familles.
27. En ce qui concerne le dialogue social, la marge de négociation est réduite et, pour l'élargir, les organisations concernées doivent être représentatives et indépendantes et disposer de la capacité technique et de l'accès à l'information nécessaires, dans un climat de respect à l'égard de la liberté syndicale et de la négociation collective.
28. L'orateur a souligné qu'il faut renforcer la démocratie et le respect des droits fondamentaux au travail (inscrits dans la Déclaration de l'OIT de 1998), éradiquer le travail des enfants et la discrimination à l'égard des femmes dans l'emploi pour permettre le fonctionnement des syndicats et éliminer les listes noires ainsi que le travail forcé. Par ailleurs, il est essentiel de sauvegarder la sécurité sociale universelle, qui se fonde sur la solidarité.
29. Il faut aussi résoudre le problème de la dette car les conditions imposées sur ces pays par les institutions financières internationales affectent les employeurs et les travailleurs.
30. S'agissant du commerce international, il doit être à la fois libre et loyal, et l'intégration commerciale doit être comprise comme un processus permettant de surmonter les asymétries existantes, comme un accord, et non pas comme une annexion.
31. Revenant sur la proposition de l'orateur précédent concernant la tenue d'une réunion de haut niveau, il a estimé que cette proposition était implicite dans la déclaration signée le jour précédent par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et par l'ORIT. L'idée est de relever les défis lancés par la mondialisation et, dans cette perspective, l'aide de l'OIT sera sollicitée.
32. M. Rubén Cortina, membre gouvernemental, Argentine, a ouvert la discussion générale en faisant observer que la mondialisation est un thème complexe. Dans le Cône Austral, il est difficile de croire qu'elle crée des possibilités. Cependant, elle entraîne une série de changements dans le monde de la production, y compris une détérioration du monde du travail et des relations professionnelles. L'Argentine en est un parfait exemple. Dans le domaine macroéconomique, le pays a entrepris des réformes très importantes mais au prix de pertes d'emplois massives, d'un affaiblissement de la protection des travailleurs et d'une dégradation des relations professionnelles, de la destruction des petites et moyennes entreprises et de l'effondrement des économies régionales.
33. On a surestimé la capacité du progrès technologique d'engendrer le bien-être. Les sociétés se sont lancées dans le processus de modernisation sans égard pour les caractéristiques particulières de chaque pays, et sans prendre assez de temps pour éviter les problèmes susceptibles de se produire lorsqu'un pays entre dans l'économie mondialisée. Ce phénomène a été mis à jour du fait de l'absence des mécanismes nécessaires pour gérer le changement, la démission de l'Etat de ses rôles traditionnels et son échec à gérer les effets de la mondialisation.
34. La mondialisation est un processus irréversible mais qui pourrait sans aucun doute être amélioré. Par exemple, la régionalisation et l'intégration régionale constituent des instruments efficaces pour affronter cette réorientation. Le MERCOSUR a établi un type d'intégration original appuyé par l'OIT, qui devrait être approfondi et devenir un modèle de modernisation sociale tripartite.
35. Il faut identifier un point focal pour le développement de chacun des processus d'intégration sur le continent et inscrire ce développement dans un cadre tripartite.
36. M. Dagoberto Godoy Lima a dit qu'il ne s'associe véritablement ni à ceux qui voient la mondialisation uniquement comme une menace ni à ceux qui y voient une merveilleuse opportunité d'améliorer la compétitivité et de développer le marché mondial. Il faut trouver un juste milieu entre ces deux opinions pour pouvoir profiter des avantages de la mondialisation.
37. Dans chaque pays, la participation des acteurs sociaux est indispensable. Les institutions politiques et économiques doivent être renforcées afin de rendre plus viable l'économie de marché et pour consolider l'Etat de droit, le respect des droits de la personne, y compris celui de la libre entreprise, de la propriété et des contrats. Il faut pouvoir compter sur un système financier robuste et

réglementé, sur un système politique exempt de corruption et sur un contrôle macroéconomique fiable, assorti de finances publiques disciplinées et dépourvues de déficits fiscaux. L'épargne réalisée à partir de la gestion des dépenses publiques doit être investie dans l'infrastructure sociale, la santé et l'éducation, et dans la formation des chefs d'entreprises, compte tenu des technologies de l'information et de la communication.

38. Au niveau international, un système de gouvernance minimum doit garantir le respect des règles de libre-échange et éliminera les barrières douanières et non douanières des pays industrialisés. Il doit imposer l'élimination des subventions et de la concurrence déloyale et contrôler les flux de capitaux spéculatifs.
39. Enfin, les pays développés sont appelés à apporter une réponse efficace au problème de l'inégalité et de la pauvreté, pour faire la preuve de leur solidarité et réduire les pressions croissantes exercées sur leur sécurité. La fracture, déjà gigantesque et pourtant croissante entre ce que l'on appelle le premier et le tiers-monde, ne manquera pas d'engendrer des tensions très graves si les pays développés ne réussissent pas à mettre en place un processus authentique de transfert vers les pays les plus pauvres.
40. M. Rodolfo Daer, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs de l'Argentine, dit que, après avoir écouté les déclarations des orateurs précédents, il a le sentiment que l'on s'est trompé de voie. L'Amérique centrale et l'Amérique latine ont en commun des démocraties qui ne fonctionnent pas comme elles le devraient. La mondialisation doit véhiculer des solutions sur une base d'égalité. Les autres régions devaient rendre plus facile l'importation des produits concurrentiels produits en Amérique centrale et en Amérique latine.
41. Lorsqu'on évoque la gouvernance, on ne peut faire fi de l'importance des institutions comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui ont une influence déterminante sur l'autodétermination des pays. En général, la philosophie de ces institutions doit changer car elles étouffent la croissance dans la région.
42. Le dialogue bipartite favorise les accords. Ce processus dépend de la force des organisations d'employeurs et de travailleurs, qui devraient créer des conseils économiques et sociaux s'inspirant de l'Union européenne.
43. M. Ovidio Pacheco, délégué gouvernemental du Costa Rica, a dit que la mondialisation est un phénomène conçu pour répondre aux exigences des pays riches et des grandes entreprises. La crise a accentué la fracture entre pays riches et pays pauvres, entre les petites et les grandes entreprises, et ce n'est qu'en renforçant les petites et moyennes entreprises que l'on pourra maîtriser le phénomène. Les organisations internationales devraient apporter leur aide à cet égard et, si elles ne le font pas, les pays riches deviendront tout simplement les employeurs du monde, et les pays pauvres les travailleurs. L'orateur a suggéré d'adopter la proposition des gouvernements de la région concernant un soutien accru aux petites et moyennes entreprises avec l'aide de l'OIT. De même que le Directeur général du BIT a proposé un programme favorisant le respect de la convention n° 182, l'orateur a suggéré qu'un engagement formel soit pris entre les pays afin de renforcer les petites et moyennes entreprises.
44. M. Carlos Calvo, délégué des employeurs de la Bolivie, a dit que l'on cherche des réponses à la crise et à la mondialisation. Or pour bien réagir face à la mondialisation, il faut d'abord trouver les réponses aux questions relatives à la cause et à la nature de la crise. L'Amérique latine est passée du modèle collectiviste au modèle néolibéral et les résultats sont décevants. La CEPAL a fait savoir qu'au cours de la dernière décennie la croissance dans la région se situe à 2,6 pour cent, ce qui est insuffisant. Le chômage et le travail informel ont entraîné l'exclusion de proportions importantes de la population. Cependant, la crise engendrée par l'insuffisance de la croissance et la pénurie des emplois a été aggravée par une crise des valeurs très aiguë. Il n'est plus possible de revenir en arrière et l'avenir paraît sombre. Cette situation constitue un défi pour les mandats de l'OIT.
45. Le forum organisé au cours de la quinzième Réunion régionale était tout très important car il a permis d'analyser la meilleure manière de réagir à la crise de croissance de l'emploi, de la production et de la compétitivité, et surtout à la crise des valeurs. Il est venu appuyer l'initiative d'organiser une réunion avec l'aide de l'OIT pour débattre de la question car la région est obligée d'adopter des mesures procycliques pour atténuer la récession.
46. M. Leroy Trotman, délégué des travailleurs de la Barbade, a fait observer que, en dépit des excellentes intentions et des efforts des gouvernements et des organisations d'employeurs et de

travailleurs, de plus en plus de personnes ont faim et sont marginalisées du fait de la crise et des mesures qui ont été prises pour l'endiguer.

47. L'orateur estime que, aussi longtemps que la mondialisation sera considérée comme un processus qui influence la prise de décisions, l'Etat ne pourra pas vraiment maîtriser ce processus. Il a suggéré que les gouvernements renforcent les travailleurs afin que ceux-ci puissent engendrer un changement et il a invité les employeurs à proposer de nouvelles idées.
48. Citant quelques expériences réussies dans la région africaine, il a encouragé le Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC) à lancer, avec le soutien des Etats-Unis et du Canada, des discussions tripartites afin d'élaborer une véritable réponse à la mondialisation.
49. M. Trotman a estimé qu'une bonne gouvernance et des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes sont essentielles à la création du bien-être et pour obtenir que les investisseurs acceptent de voir plus loin que les chiffres. Il faut les convaincre de faire un peu plus que de rapatrier leurs profits et, par exemple, d'ajouter une valeur aux pays dans lesquels ils opèrent. Si le GRULAC adopte la vision tripartite et qu'il influe d'une manière positive sur le bien-être socio-économique de la région, afin de faire face à la mondialisation, le changement désiré pourrait avoir lieu.
50. M. Trotman a ensuite évoqué le système financier international actuel qui exige des pays en développement qu'ils conservent un minimum de devises étrangères, et il propose que ces pays soient autorisés à investir un pourcentage de leur réserve en devises dans un fonds social régional, qui pourrait être utilisé comme une nouvelle source de financement du développement social.
51. A son avis, les syndicats doivent encourager l'emploi et coopérer avec d'autres organismes pour créer des espaces de croissance dans les pays en développement afin de permettre le changement dans ces mêmes pays, dont beaucoup sont dotés d'économies petites et vulnérables, qui ont beaucoup de mal à se diversifier. L'assistance technique serait utile dans les domaines où les valeurs humaines et syndicales sont en danger.
52. Enfin, il a recommandé que les parties qui ont pris un engagement authentique refusent de relever les défis antidémocratiques, ainsi que ceux qui mettent sur la touche les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces parties devraient promouvoir la paix et la tolérance des diverses opinions et visions et protéger les travailleurs migrants et les minorités.
53. M. Pérez del Castillo, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de l'Uruguay, faisant référence à l'orateur précédent, a dit que, au-delà de son domaine de responsabilité, il existe une communauté d'intérêts et de problèmes parmi les pays de la région. Il a souligné qu'il est nécessaire de mettre au point une approche conjointe à la fois au sein des Nations Unies et parmi les pays et les groupes d'intérêts de la région.
54. Il a souligné qu'au niveau national la dichotomie est moins importante qu'auparavant entre les ministères du Travail et ceux des Affaires sociales, d'une part, et les ministères des Finances, d'autre part. Une approche intégrée est nécessaire dans les pays de la région et ils sont désormais tenus de travailler ensemble sur ces questions qui ne peuvent plus être abordées isolément, car la pauvreté s'est généralisée.
55. Certes, la crise actuelle est le résultat d'une mauvaise gestion économique mais elle est aussi le fruit d'un système qui n'était pas doté des mécanismes appropriés au développement durable. Il n'existe pas de «banque centrale internationale» pour prendre en compte les besoins de la justice sociale.
56. On réclame à cor et à cri une mondialisation plus équitable. Or les subventions qui sont maintenues dans certains pays, par exemple, empêchent que le commerce international ne s'effectue selon des termes équitables.
57. M. Alexis Garrido, membre employeur, Venezuela, a fait observer combien il est difficile de redéfinir le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs qui est si fermement établi à l'OIT depuis sa fondation. La différence réside en une responsabilité politique accrue et à un degré plus élevé de conscience sociale. Le secteur des entreprises ne saurait renoncer à sa participation active et intelligente au dialogue social bipartite ou tripartite. Cette participation est déterminante pour le processus de réforme du droit du travail.
58. Avec les travailleurs, les employeurs ont la responsabilité de concevoir les politiques de développement et de création de nouvelles entreprises, ainsi que de créer des emplois décents, conformément à la déclaration tripartite signée par les employeurs et les travailleurs des Amériques

le jour précédent, qui souligne la nécessité de veiller à ce que les processus d'intégration créent du travail décent et tentent d'éliminer la pauvreté.

59. L'orateur s'est réjoui de la participation active du Bureau, à laquelle viennent s'ajouter désormais les efforts entrepris par l'Organisation des Etats américains (OEA) dans les domaines de la formation et du développement des travailleurs et de la modernisation des ministères du Travail et de l'Administration publique en général. Il a remercié la ministre du Travail du Canada de l'appui logistique qu'elle a fourni lors des deux dernières réunions de la douzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail.
60. Il s'est également félicité de la participation des employeurs aux forums internationaux tels que le Comité consultatif technique des employeurs sur les questions du travail, l'Organisation internationale des employeurs (OIE), le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, le Comité de la liberté syndicale et la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail.
61. Il a souligné que, au Venezuela, la tradition démocratique, la libre entreprise, la liberté syndicale et le droit d'organisation sont menacés et que le chômage et la famine empirent. Il a instamment demandé que l'on s'inquiète davantage de la pauvreté et de la marginalisation, du chômage, de la démocratie et de la promotion du développement économique, compte tenu de l'émergence de ces «non-valeurs» qui mettent la démocratie en péril.
62. Il a souligné que, dans chaque pays, les employeurs et les travailleurs devraient être les fers de lance de la lutte contre la corruption et en faveur de l'élimination du travail des enfants, de l'amélioration de la sécurité sociale, de la formation des travailleurs, de la stabilité du travail, de l'équité des salaires et de la sécurité de la personne. En conclusion, il a dit que la crise a rapproché et rapproche les deux secteurs et les rend créatifs dans leur recherche d'une coopération interaméricaine accrue.
63. M. Marius, secrétaire général adjoint de la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT), a déclaré que la crise a un impact très grave sur l'emploi décent et le travail, sur la justice sociale, sur l'équité de la répartition et sur la protection sociale universelle et solidaire. Ces trois groupes de problèmes ne sauraient être abordés isolément. Cependant, on ne peut attribuer entièrement la situation à la mondialisation; ses agents et ses partisans sont aussi en cause car ils avaient promis un développement positif et équilibré dont les bénéfices ne sont finalement entrés que dans la poche de quelques personnes dans le pays, et à l'étranger, et même à l'extérieur de l'Amérique latine.
64. L'orateur a fait observer que les politiques sociales, distinctes des politiques économiques complémentaires, ne résolvent pas les problèmes mentionnés ci-dessus non plus qu'elles ne viennent à bout de la pauvreté. Ces politiques sont comme des «ambulances» recueillant les blessés, victimes des politiques économiques souvent très éloignées des réalités nationales.
65. L'orateur a souligné qu'il fallait concevoir, promouvoir et encourager des modèles de développement nouveaux centrés sur la personne et sur son travail.
66. S'exprimant au nom de la CLAT, il a proposé deux voies à suivre. Premièrement, celle d'un dialogue social et d'une concertation responsables et authentiques et à tous les niveaux et sans exclusion, comme par exemple le dialogue latino-américain qui a lieu dans la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Deuxièmement, il faut accorder la priorité au développement d'une communauté des pays d'Amérique latine avant de promouvoir la Zone de libre-échange des Amériques (FTAA).
67. M. Carlos Abascal, dans son intervention finale, a souligné l'importance de l'action gouvernementale. Pour trouver des solutions à la crise, il faut d'abord instaurer un dialogue social. Il faut également se pencher sur le développement de politiques visant à promouvoir l'entreprise, sur la participation et la mise à jour d'un sentiment d'urgence. En outre, l'intégration des ministères du Travail sur le continent est essentielle pour préciser les problèmes du travail régionaux, comme cela a justement été mis en relief lors de la Conférence des ministres à Ottawa.
68. Faisant référence à la vision résiduelle de la politique sociale, il a souligné que l'on ne maîtrisera pas le problème avant de la placer au centre des politiques nationales. Faisant référence à la déclaration du secrétaire de l'ORIT, il a dit que les engagements internationaux doivent être explicites. Aucun mécanisme ne peut les rendre politiquement ou judiciairement obligatoires, le cas échéant, de sorte qu'il faut créer des organes nationaux pour appliquer ces engagements internationaux au niveau national.

69. M. Daniel Funes de Rioja a souligné que la création d'entreprises et d'emplois doit avoir lieu dans un cadre durable et en fonction des besoins de chaque pays. L'Etat doit être fort, se doter de politiques fiscales favorables à l'investissement ainsi que d'un système de protection sociale efficace. Il est par ailleurs nécessaire de réaliser l'intégration entre les domaines économiques et politiques (la migration offre un bon exemple d'une question qui doit être intégrée dans ces deux domaines). Enfin, toutes ces mesures doivent être solidement ancrées dans le dialogue social, qui est l'essence de la participation et de la légitimité de toute solution éventuelle.
70. M. Luis Anderson a souligné l'importance d'un certain nombre de points concernant les divers aspects de la mondialisation. L'éducation des garçons et des filles d'Amérique latine est essentielle. Les enfants doivent aller à l'école et mener à bien les activités normalement requises pour leur plein développement, au lieu de travailler afin d'assurer l'avenir de la région. Il a également évoqué les subventions qui persistent dans certains pays et qui portent préjudice à l'équité du commerce international. Plutôt que de viser le libre-échange, il faut viser un commerce équitable.
71. En ce qui concerne l'économie informelle, qui fait vivre plus de 50 pour cent de la population du continent, il faut s'efforcer de la doter d'une protection sociale. L'égalité entre les sexes devrait être prise en compte dans toutes les activités économiques et sociales favorisant le progrès.
72. Le travail décent pourrait rester lettre morte et ne pas devenir une réalité, notamment dans les *maquiladoras*, à moins que l'on ne prenne certaines décisions politiques et certaines mesures.
73. Le renforcement de la démocratie est essentiel pour le développement économique et social, et la promotion de l'unité en Amérique latine et dans les Caraïbes est une condition essentielle au développement de ces régions.

Annexe II

Déclaration du groupe gouvernemental du Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC) sur les activités de l'OIT dans les Amériques en rapport avec les répercussions de la mondialisation et du commerce international sur l'emploi et le travail décent

Le groupe gouvernemental du Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC) à la quinzième Réunion régionale des Amériques de l'Organisation internationale du Travail, convoquée à Lima par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail le 10 décembre 2002;

Prenant note des principes figurant dans la Déclaration de Philadelphie;

Rappelant que cette Déclaration stipule qu'en s'acquittant des tâches qui lui sont confiées l'Organisation internationale du Travail, après avoir tenu compte de tous les facteurs économiques et financiers pertinents, a qualité pour inclure dans ses décisions et recommandations toutes dispositions qu'elle juge appropriées;

Rappelant également que cette Déclaration souligne qu'une utilisation plus complète et plus large des ressources productives du monde, nécessaire à l'accomplissement des objectifs qu'elle a énumérés, peut être assurée par une action efficace sur le plan international et national, et notamment par des mesures tendant à réaliser l'avancement économique et social des régions dont la mise en valeur est peu avancée, à assurer une plus grande stabilité des prix mondiaux des matières premières et denrées, et à promouvoir un commerce international de volume élevé et constant;

Reconnaissant la nécessité de développer le débat en s'appuyant sur une analyse rigoureuse du lien entre les mesures ayant des effets de distorsion sur le commerce – y compris les subventions et les obstacles au commerce des produits agricoles – et le déficit d'emploi et le travail décent dans notre région;

Invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail:

- a) à examiner le lien entre les mesures ayant des effets de distorsion sur le commerce et le déficit d'emploi et le travail décent dans les pays des Amériques et, dans ce but, à demander des études systématiques et approfondies sur l'impact de telles pratiques commerciales, y compris les obstacles au commerce et les subventions agricoles;
- b) à charger le Directeur général de poursuivre le dialogue avec d'autres organisations internationales afin de renforcer l'appui aux mesures de promotion de l'emploi décent dans les pays des Amériques.

Annexe III

Déclaration des délégués des employeurs (OIE) et des travailleurs (ORIT/CISL) sur les processus d'intégration régionale et le rôle des partenaires sociaux

A la quinzième Réunion régionale américaine, tenue à Lima, au Pérou, les employeurs et travailleurs des Amériques, regroupés au sein de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs/Confédération internationale des syndicats libres (ORIT/CISL) ont discuté des processus d'intégration régionale et du rôle des partenaires sociaux, et ont convenu ce qui suit:

Déclaration

Tout progrès économique et social régional passe, pour mener au développement durable et, de ce fait, contribuer à la lutte contre la pauvreté, par un renforcement de la démocratie, de ses institutions et de la transparence de ses processus et que les conditions propices à la croissance économique, à l'équilibre et à la cohésion sociale soient créées et que le respect des droits de l'homme soit expressément garanti, en s'appuyant sur l'application des principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Pour promouvoir un processus d'intégration parmi les pays du continent, les gouvernements de la région doivent renforcer les structures institutionnelles nécessaires et garantir le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail, et doivent créer/faciliter les conditions propices à une participation effective des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les accords conclus dans le cadre de l'intégration régionale devraient tenir compte du consensus résultant du processus de dialogue social qui a pu être réalisé entre partenaires sociaux en ce qui concerne la création d'emplois, les droits au travail et la protection sociale, et créer les institutions nécessaires à la consultation qui renforceront le tripartisme. Nous demandons également à l'OIT de poursuivre sa collaboration tripartite pour les travaux entrepris avec l'OEA, l'OMS-OPS et la BID, afin de renforcer et d'utiliser les mécanismes de participation.

Le dialogue social et le tripartisme sont absolument nécessaires à la recherche de solutions appropriées et durables aux problèmes que pose l'intégration. Face aux défis et opportunités auxquels fait face le monde du travail, il est nécessaire de renforcer la capacité et la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs au dialogue social afin d'atteindre le but du travail décent en appliquant les principes de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité de l'homme aux niveaux national, régional et international. A cet égard, les organisations d'employeurs et de travailleurs des Amériques réitérent leur détermination à appliquer la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, en 2002, et le programme d'action s'y rapportant, et rappelle une fois de plus que l'OIT se fonde sur une structure tripartite. Elle réaffirme l'importance fondamentale du rôle que les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent jouer dans le processus de démocratisation et de développement économique et social des pays du continent.

Les processus d'intégration sont une excellente opportunité de développement économique et social des nations. Toutefois, il existe un certain nombre de problèmes, de situations et de restrictions à surmonter au niveau national avant que cela ne devienne réalité. Il s'agit notamment des éléments suivants:

- le défaut, dans certains pays, d'application effective des garanties prévues par la loi, en particulier pour le respect des droits fondamentaux au travail, ce qui affaiblit la démocratie et la règle de droit;
- des politiques macroéconomiques qui n'encouragent pas un développement économique et social durable;

-
- une corruption généralisée ne peut que réduire la capacité des gouvernements de garantir le respect des droits de l'homme et l'application des mesures visant à promouvoir la croissance économique et le progrès social;
 - l'absence d'un système éducatif approprié et de programmes de formation pour les travailleurs;
 - l'absence de systèmes et programmes appropriés de protection sociale;
 - l'absence de politiques qui encouragent les petites et moyennes entreprises et leur capacité de gestion en tant que stratégie leur permettant de tirer profit au maximum des avantages pouvant découler des processus d'intégration.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs de la région des Amériques réitèrent leur résolution et leur détermination à faire des efforts pour que le processus d'intégration génère des emplois décents et pour qu'il réduise et élimine la pauvreté. Nous demandons à l'OIT de tenir compte de la présente Déclaration, de soutenir ces organisations et de fournir une assistance technique aux partenaires sociaux aux niveaux national et régional, afin qu'ils puissent participer efficacement et contribuer pleinement au processus d'intégration dans la région des Amériques.

Daniel Funes de Rioja,
Vice-président exécutif,
OIE.

Luis Anderson,
Secrétaire général,
ORIT/CISL.

Annexe IV

Déclaration des délégués des travailleurs (ORIT/CISL) et des employeurs (OIE) sur la situation au Venezuela

Les délégués de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la CISL et de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), à la quinzième Réunion régionale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), réunie à Lima, au Pérou, le 9 décembre 2002.

Préoccupés par le climat de violence qui règne au Venezuela;

Déplorent les assassinats de manifestants pacifiques;

Applaudissent les efforts déployés par le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, M. Gaviria, pour promouvoir le dialogue à la recherche d'un moyen pacifique pour régler le conflit;

Reconnaissent la nécessité pour le gouvernement et l'opposition d'entamer le dialogue à la recherche d'un moyen pacifique pour régler le conflit;

Appuient l'effort fait par le peuple vénézuélien pour préserver et consolider une véritable démocratie afin de régler les problèmes sérieux de pauvreté et d'exclusion sociale que connaît le Venezuela;

Rappellent que le gouvernement a la responsabilité de veiller au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail;

Condamnent l'utilisation de la force contre des manifestants pacifiques et estiment que les responsables des assauts qui se sont soldés par la mort de certains manifestants et par des blessures pour de nombreuses autres personnes doivent rendre compte de leurs actes devant la justice;

Invitent toutes les parties au conflit à rechercher des moyens non violents et négociés pour régler leurs différends;

S'engagent à soutenir fermement les efforts que fait le secrétaire général pour trouver une solution pacifique et démocratique au présent conflit;

Demandent au gouvernement d'appliquer sur-le-champ les recommandations qu'ont faites de nouveau le Comité de la liberté syndicale et la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT au sujet du Venezuela.

Annexe V

Conclusions de la quinzième Réunion régionale des Amériques

1. En tant que participants¹ à la quinzième Réunion régionale, nous remercions le Bureau et le Directeur général du rapport présenté. Les idées, observations et réflexions qu'il présente sur la situation actuelle ont suscité des discussions approfondies au sein des groupes et de la plénière. De même, nous prenons note avec satisfaction des activités que le BIT a réalisées dans la région dans différents domaines depuis la quatorzième Réunion régionale et prions instamment le Bureau et le Directeur général de continuer d'œuvrer pour le développement, en matière sociale et pour ce qui touche au travail, dans la région des Amériques et pour la mise en œuvre effective des activités prévues dans les présentes conclusions.
2. Nous sommes conscients de la crise que la région traverse actuellement et de la nécessité d'y remédier par des mesures efficaces et adaptées. Nous ne voulons pas d'une mondialisation asymétrique, injuste, caractérisée par l'exclusion, mais bien d'une mondialisation sans exclusive, qui favorise l'équilibre et porte des fruits. Pour parvenir à cet objectif, il convient d'appliquer des politiques macroéconomiques fermes et de réduire la dette extérieure dans nos pays, en visant ce faisant à réduire le taux de chômage, actuellement élevé, et à accroître le niveau des salaires réels dans la région. Nous nous félicitons tout particulièrement, à cet égard, des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous souhaitons en outre que le Bureau contribue à promouvoir la nécessaire intégration des objectifs de développement social dans les politiques économiques, nous appuyons la stratégie relative au travail décent que l'OIT promeut pour aider les mandants à relever les défis actuels en matière sociale et pour ce qui touche au travail, et, enfin, nous estimons nécessaire d'accorder une attention suffisante à ces aspects pour parvenir à une justice sociale véritable.
3. La corruption qui a sévi dans beaucoup de pays de la région a nui et nuit encore à l'investissement, au progrès social et à la stabilité démocratique. Dans le cadre de son mandat, l'OIT devra encourager et promouvoir les efforts entrepris par les gouvernements et les acteurs sociaux pour venir à bout de ce fléau.
4. Nous estimons que, pour trouver des solutions productives à la crise tout en favorisant le progrès social, il nous faut renforcer les institutions et les mécanismes qui nourrissent la démocratie, le respect des droits de l'homme et le respect des droits fondamentaux au travail. Il nous semble essentiel à cet égard d'appuyer et de renforcer les organisations de travailleurs et d'employeurs de la région, appelées à jouer un rôle fondamental dans toute stratégie en faveur du travail décent, et de garantir, ce faisant, un développement aussi large que possible de ces organisations, qui pourront ainsi répondre aux besoins de leurs membres et participer efficacement aux processus de dialogue social.
5. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le dialogue social, qui suppose la participation active des acteurs sociaux, est un outil de toute première importance pour promouvoir le processus d'intégration et relever les défis posés par la mondialisation. L'existence d'une société démocratique et pluraliste véritable dans la région des Amériques passera par le dialogue social, outil ou méthode permettant la prise en compte des différents intérêts en présence et la formulation de propositions sur des questions d'ordre socio-économique. Grâce à ce dialogue, il sera plus facile de parvenir à des consensus de base sur l'action en matière économique et sociale et pour ce qui touche au travail, et de mettre en place des règles et institutions propres à favoriser l'intégration et à donner une dimension sociale à la mondialisation. C'est pour cela que nous prôtons un renforcement du tripartisme caractéristique de l'OIT, au moyen de programmes et de projets adéquats. En effet, il est nécessaire de renforcer les participants au dialogue social si nous voulons parvenir à des solutions convenant à chacun, assurant la légitimité des orientations adoptées et garantissant un accès aussi large que possible aux avantages de la croissance. C'est dans cette

¹ Aux fins des présentes conclusions, le masculin pluriel utilisé dans le cas de personnes désigne aussi bien les hommes que les femmes sans distinction aucune.

perspective que nous demandons au Bureau d'œuvrer pour la pleine application de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social que la Conférence internationale du Travail a adoptée et d'appuyer d'autres initiatives régionales bipartites ou tripartites en faveur du dialogue social.

6. Nous répétons qu'il convient de promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998, et de mettre en place des mesures en vue de son application effective. Nous demandons instamment à l'OIT de favoriser le dialogue tripartite, aux niveaux régional et national, sur la question de la promotion de la dignité de l'homme et du respect des droits de l'homme au travail, en vue d'une ratification des conventions fondamentales par tous les pays de la région. Ces instruments constituent en effet le socle social nécessaire pour favoriser la croissance économique ainsi que l'harmonie et la cohésion sociales préalables à un plein respect des droits de l'homme et à une consolidation de la démocratie et de l'intégration régionale.
7. Nous demandons instamment au Bureau d'intensifier ses activités de coopération et d'assistance technique en vue de favoriser l'application effective des conventions ratifiées et des principes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et d'assurer le suivi des observations, demandes directes et recommandations formulées par les organes de contrôle de l'OIT à cet égard.
8. Nous prenons acte des efforts particuliers que l'OIT déploie dans la région pour abolir le travail des enfants, en particulier sous ses pires formes, et des résultats produits par les programmes de coopération technique mis en œuvre. C'est pourquoi nous nous engageons, en tant que représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de la région, à promouvoir les mesures qui pourront être nécessaires pour abolir le travail des enfants, en visant pour commencer les pires formes et en agissant aussi rapidement que possible et dans la mesure de nos moyens et possibilités. Nous estimons nécessaire en outre de mettre sur pied de nouveaux programmes d'assistance visant à abolir le travail forcé, garantir la non-discrimination, permettre l'exercice du droit d'association et de la liberté syndicale, et établir pleinement le droit à la négociation collective.
9. Nous sommes convaincus que nous parviendrons à instaurer, avec l'appui de l'OIT, une culture de la concertation permettant la mise en place de relations professionnelles justes et harmonieuses et de systèmes de règlement des différends efficaces. Une telle culture devra reposer sur des éléments tels que le droit d'association et la liberté syndicale, le respect mutuel, la formation (formation continue notamment), la négociation collective et autres formes de dialogue, l'amélioration des conditions de travail et l'existence de mécanismes d'information et de consultation permettant la formulation de méthodes et de modalités de travail adaptées, propres à créer les conditions d'un emploi décent.
10. Nous nous engageons à formuler, à l'issue d'un dialogue social responsable et participatif, des mesures en faveur de la formation professionnelle et de la formation continue, en vue de promouvoir le plein épanouissement de la personne non seulement dans le souci d'accroître les profits, mais aussi pour favoriser l'accès de tous sans discrimination à des possibilités d'emploi et favoriser la productivité, une productivité génératrice de compétitivité, de stabilité, de croissance et d'emplois décents.
11. Dans cette perspective, nous pensons qu'il convient de mettre en place des programmes visant à renforcer les administrations du travail afin de permettre à ces instances de fournir un service efficace aux usagers, de défendre les accords des organisations de travailleurs et d'employeurs et d'appliquer les politiques sociales et la législation du travail de façon effective. Dans le même ordre d'idées, compte tenu que la sécurité sur le lieu de travail est gage de confiance et stimule la productivité, il nous semble indispensable de mettre en place des mesures relatives à la santé et la sécurité au travail afin de protéger la vie et la santé des travailleurs en prévenant les accidents du travail et les maladies professionnelles. Nous accordons une attention particulière aux programmes visant à prévenir ou traiter le VIH/SIDA et demandons au Bureau d'élaborer des programmes spécifiques pour lutter contre cette pandémie.
12. De même, nous estimons que les pays doivent être dotés de régimes et programmes adéquats en matière de sécurité sociale. Nous demandons donc à l'OIT d'appuyer, notamment par des programmes d'assistance technique, l'élargissement et la modernisation des régimes actuels et des autres régimes qui pourraient se révéler nécessaires pour renforcer la capacité des Etats à protéger la jouissance du droit en question par les citoyens, y compris dans le cas des travailleurs des institutions en question, conformément aux moyens économiques de chaque pays. Une attention particulière devra être accordée à la mise sur pied de systèmes de protection en faveur des

chômeurs, qui doivent comprendre une aide à la recherche d'emploi et la prise en charge des besoins des intéressés et de ceux de leurs familles.

13. Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de croissance et, par conséquent, de création d'emplois sans une augmentation marquée de l'investissement intérieur et extérieur. Pour cela, plusieurs facteurs doivent être réunis: une stabilité sur le plan macroéconomique, des règles plus justes pour ce qui touche au commerce international, la protection des libertés démocratiques et de la sécurité juridique, et des politiques nationales et régionales en faveur du développement et du plein emploi. C'est de cela que dépend le climat de paix sociale nécessaire pour encourager l'investissement. Compte tenu de la renommée qu'elle a acquise au plan international, l'OIT doit œuvrer de façon déterminée et, conformément à son mandat et à ses moyens, à la réalisation de ces objectifs.
14. De même, il convient d'œuvrer pour une augmentation marquée de la productivité en investissant dans le domaine technologique, en développant les systèmes de gestion au sein de l'entreprise, en assurant la formation continue des travailleurs, en veillant à l'harmonie des relations professionnelles et en instaurant un cadre juridique adapté, élaboré à l'issue d'un processus de dialogue social propre à promouvoir la compétitivité. L'accroissement de la productivité et le partage plus large des bienfaits qui en découlent contribueront à la croissance économique, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Nous demandons au BIT d'approfondir la recherche en cours sur la question de la productivité et d'intensifier ses activités de coopération technique dans ce domaine. De même, nous estimons que le Bureau devrait créer un système pour le suivi des politiques de l'emploi adoptées dans les différents pays du monde et promouvoir la tenue de réunions bipartites et tripartites visant à résoudre les problèmes auxquels la région est confrontée dans ce domaine.
15. Il convient d'élaborer des politiques et des programmes axés sur le concept de travail décent et visant en priorité les catégories vulnérables.
16. En ce qui concerne la formation des jeunes, et en dehors des initiatives déjà lancées par les gouvernements dans ce domaine, il convient de viser l'acquisition d'un esprit d'entreprise par les intéressés, de sorte à encourager la création d'entreprises plus nombreuses et plus solides.
17. Une attention particulière devra être accordée aux stratégies visant la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à améliorer leur capacité de gestion en tant que moyen de promouvoir le travail décent et de tirer profit des avantages pouvant découler du processus d'intégration. C'est pour cela que nous sommes favorables à la proposition du Bureau en faveur d'une promotion de la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité passant par la création d'entreprises en plus grand nombre et de meilleure qualité. Nous invitons instamment l'Organisation à renforcer les activités qu'elle mène déjà dans ce domaine.
18. Nous sommes convaincus que, à court terme, tous les citoyens tireront profit des solutions productives qui pourront être apportées à la crise. Cependant, il convient de venir en aide sans délai aux catégories qui se trouvent dans une situation de pauvreté extrême. C'est pour cela que nous demandons instamment à l'OIT de coopérer avec les pays en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques actives en faveur de la création d'emplois qui devront garantir le respect des droits fondamentaux au travail et l'accès à un travail décent.
19. Nous prenons acte des efforts déployés par beaucoup de gouvernements, les acteurs sociaux et l'OIT pour moderniser et institutionnaliser les unités de production du secteur informel, et demandons au Bureau de procéder à une évaluation des mesures et stratégies mises en place dans la région et de promouvoir la coopération horizontale afin que les expériences considérées comme réussies puissent être adaptées et reprises dans d'autres pays.
20. Nous nous félicitons des démarches effectuées par l'OIT pour nouer une relation fructueuse avec les institutions économiques et financières internationales, notamment celles qui sont relatives au processus d'intégration, un objectif que l'Organisation avait été invitée à viser lors de la réunion régionale de 1999. De même, nous appelons l'attention sur l'importance du dialogue entre l'Organisation et la Banque interaméricaine de développement (BID). Nous demandons donc instamment au Bureau de redoubler les efforts entrepris pour promouvoir une vision intégrée des différentes dimensions du processus de mondialisation.
21. Nous jugeons indispensable de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et de travail compte tenu cependant de la diversité en tant qu'élément du progrès social. A cet égard, nous demandons au Bureau de prêter une attention particulière à l'élaboration de stratégies visant à lutter

contre la discrimination en raison du sexe, de la race, de la nationalité, de l'âge, de la situation par rapport au handicap ou de toute autre raison. Ces stratégies devraient être conçues de façon interdisciplinaire. Nous demandons de même instamment au BIT de s'intéresser plus particulièrement à la question de la défense des droits de l'homme des travailleurs migrants.

22. Nous prenons acte des difficultés que les différents processus d'intégration rencontrent du fait de la crise économique qui sévit dans la région. Cependant, nous restons convaincus des avantages de l'intégration et nous engageons à appuyer les processus en question. Nous estimons de même que l'intégration doit porter non seulement sur les aspects commerciaux, mais aussi sur les questions relatives à des aspects sociaux et au travail. Dans ce sens, nous invitons instamment le Bureau à continuer de participer aux processus susmentionnés et à inciter les acteurs sociaux à y prendre part plus activement.
23. Nous nous félicitons au plus haut point des efforts déployés par le Bureau pour élaborer des instruments de mesure et d'analyse adaptés aux particularités de la problématique du travail dans la région. Nous invitons instamment le Bureau à coopérer avec les pays en vue du développement et de la modernisation, en tout temps, des instruments en question, mais aussi de leur utilisation et de leur exploitation par les organisations d'employeurs et de travailleurs, pour lesquelles des programmes de formation continue devront être mis au point.
24. Compte tenu que, dans la Déclaration de Quito des ministres des Finances, les auteurs demandent à être tenu informés des progrès de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail pour ce qui touche à la mise en œuvre de la Déclaration d'Ottawa, nous demandons à l'OIT de continuer de coopérer avec la Conférence interaméricaine des ministres du Travail dans ce cadre, en tenant compte du contenu de la Déclaration conjointe que la CEATAL et le COSATE ont présentée à Ottawa. Nous rappelons la décision adoptée par la Conférence interaméricaine des ministres du Travail à sa douzième session en vue de la tenue de sa treizième session à Rio de Janeiro, en 2003, et demandons aux gouvernements d'appuyer pleinement les travaux préparatoires correspondants, notamment la Réunion de haut niveau technique qui aura lieu à Brasília dans ce contexte au mois de juillet 2003.
25. Nous accordons la plus haute importance au rôle joué par le Bureau dans les situations de crise, que celles-ci soient à caractère économique ou qu'elles découlent de catastrophes naturelles ou d'autres causes. Nous invitons donc le Bureau à maintenir et renforcer ce rôle car, en faisant face aux conséquences sociales dramatiques de ces événements, il contribue aussi à assurer un relèvement productif des régions concernées.
26. En tant qu'acteurs sociaux, et compte tenu des négociations en cours au sujet de l'Accord de libre-échange des Amériques et de la portée des questions faisant l'objet des discussions, nous demandons au BIT d'apporter son appui à tout effort propre à diffuser le texte en question auprès des travailleurs et des employeurs.